L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
BUREAU 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 22 AOUT.

FEUILLETON
A la Troisième Page.

Variétés.
UN PROFIL D'ORIGINAL
STEPHEN GIRARD.

Un très honorable négociant de New York me racontait un jour, en ces termes, sa vie accidentée :

« J'ai vécu dix ans, disait-il, dans l'Illinois, sept ans dans le Missouri, trois ans dans l'Ohio, deux ans dans l'Arkansas, six mois dans la Virginie, etc., etc. et voilà douze ans que je suis établi à New York. Selon toutes probabilités c'est ma dernière étape ; mais on ne peut répondre de rien. En réalité, j'ai campé dans quarante ou cinquante villes de l'Union, ayant ma malle toujours faite et étant toujours prêt à lever le pied au premier mauvais vent qui soufflerait dans mes voiles. J'ai été tour à tour, et quelquefois simultanément, marchand de chevaux, négociant, avocat, juge de paix, greffier, notaire, juge, recorder. J'ai fait la guerre contre les Indiens, pour mon compte personnel et pour le compte des Etats dans lesquels je résidais, et, suivant l'occasion et la fortune, j'ai été simple volontaire ou colonel.

« J'ai acheté et revendu des territoires presque entiers et me suis trouvé, à certains jours, ne possédant pas cinq pouces de terre, et les millions de dollars qui m'avaient passé par les mains ou par dessus la tête ne m'avaient pas laissé entre les doigts la poussière d'un cent. Je me suis mêlé de politique avec un acharnement à faire croire que j'ambitionnais la présidence ; j'y ai obtenu des succès dont il ne reste trace dans la mémoire de personne et j'y ai reçu aussi quelques coups de revolver dont j'ai, en revanche, conservé les cicatrices. Enfin, comme je vous le disais, me voilà arrivé au bout de ma carrière ; mais qui sait cependant ! »

Sur cent Américains vous en rencontrerez quatre-vingt-quinze dont l'existence aura été aussi accidentée que celle de ce gentleman. Il faut dire aussi que l'Américain est élevé à se tirer d'affaire tout seul, et cela dès l'enfance. Le "Aide-toi, le ciel t'aidera" est pratiqué en Amérique sur la plus large échelle possible. Enfants et hommes sont accoutumés à ne compter que sur eux-mêmes ; il en est résulté une race d'hommes d'une force et d'une énergie morales dont on ne rencontre l'équivalent nulle part et dont les principaux traits se résument en une indomptable volonté d'arriver à tel but que ce soit. L'insouciance à chercher l'appui d'autrui, l'indifférence du danger, le plus entier mépris de la vie, le goût des aventures, la confiance en soi et un penchant très accusé à l'égoïsme sont les conséquences naturelles de cet état des sentiments du peuple américain.

Un yankee de mes amis, qui se trouva de toutes les expéditions contre les Indiens sur quelque point des Etats Unis qu'on les entreprit, et qui avait fait, en 1846, la guerre au Mexique en simple volontaire, comme on va à la chasse et pour le plaisir de guerroyer, me disait avec un merveilleux sangfroid :

— On ne court pas plus le risque d'être atteint par une balle sur un champ de bataille qu'on n'est exposé à sauter en steamboat, à être brûlé vif en chemin de fer, à attraper une fluxion de poitrine au bal ou à se faire manger par les ours gris et par les chats sauvages quand on va les dénicher dans leurs montagnes et dans leurs forêts. Et puis, après tout, qu'est-ce que cela fait ?

Ce "qu'est-ce que cela fait ?" (*never mind*) est la suprême réplique des Américains à tous les accidents de la vie et à tous les mécomptes. Cela veut dire en bonne pratique : "Recommençons !" et ils recommencent toujours.

Quiconque, arrivant en Amérique, se sent un peu travaillé par le démon des aventures et par l'ambition, et regarde de près ce mouvement prodigieux de la bascule des fortunes, se laisse tout aussitôt prendre dans l'engrenage. Mais il faut être, pour cela, trempé d'une certaine façon. Le spectacle de ces audacieuses tentatives et de ces épreuves de toutes les sortes dont j'ai esquissé les principaux traits tout à l'heure, n'est point fait pour tenter les Français. En général, nos compatriotes s'accommodent de la vie sédentaire, de la fortune toute faite ou assurée en perspective. Aussi est-ce un miracle que Stephen Girad, celui dont j'ai entrepris de tracer le profil, soit entré si bien dans la peau d'un Américain et ait réglé sa vie de façon à faire sa fortune du même train qu'un Yankee pur sang.

Voilà près de quarante ans que Stephen Girard est mort. Son nom, longtemps populaire aux Etats-Unis et presque légendaire aujourd'hui, a survécu à l'oubli par suite des nombreux procès auxquels a donné lieu son colossal héritage. Le dernier de ces procès vient d'être jugé à Philadelphie, et a remis en évidence le nom et la personne de notre compatriote. C'est une occasion que je saisis au passage de parler de ce singulier original.

II.

Stephen Girard était né à Bordeaux, à ce que je crois, ou tout au moins dans le département de la Gironde. Il appartenait à une famille de pauvres gens, bien qu'après sa mort, et devant l'énorme montagne de dollars qui constituaient sa succession, des personnes d'un certain rang et de fortune assise aient cherché à établir leur parenté avec ce malotru conquérant de richesses.

Il faut dire que le testament de Stephen Girard a déjoué toutes ces prétentions : ce testament était un monument d'originalité et peint trait pour trait le caractère excentrique du personnage.

Stephen Girard était arrivé en Amérique en qualité de mousse à bord d'un petit bâtiment français. C'était vers 1766 ou 1767. Il avait une quinzaine d'années. Parti de ce point et de cette position sociale peu brillante pour faire sa carrière de conquérant de cent millions, il faut que ce Français se soit senti au berceau du sang de Yankee dans les veines. Mousse, il déserta de son navire, poussé par le démon des aventures, et s'engagea à bord d'un navire américain, sans savoir et sans prévoir où le conduirait son escapade. En apparence, il échangeait un cheval borgne contre un aveugle. En réalité, il entrait dans le milieu qui devait le mener où il arriva.

Pour intelligent, Stephen Girard l'était, et le [illegible] marin, avec cette dose de gamin de bord qui est l'apanage de nos mousses et qui [illegible]. Il battit les côtes de l'Atlantique pendant quelques années, puis devint capitaine en second d'une goëlette qui naviguait aux embouchures du Mississipi. Il se dirigea vers la Nouvelle-Orléans, où il arriva sans un dollar dans son gousset. Stephen Girard fit toutes sortes de métiers pour vivre et des prodiges de sobriété pour amasser quelques économies avec lesquelles il acheta un cabaret assez achalandé. Ses affaires marchèrent assez bien ; mais n'étant pas homme, une fois le chemin de la fortune ouvert, à se contenter de petits profits, il se mit à [illegible] dans des spéculations des plus hasardeuses, dont l'insuccès l'obligea à quitter la Nouvelle-Orléans. Un Bostonien qui se connaissait en homme, rencontra Girard, l'apprécia et l'expédia en mission d'affaires à Philadelphie. En peu d'années après, nous retrouvons notre ancien mousse riche déjà de trois ou quatre cent mille dollars, et fondant une maison de banque qui, bientôt devint célèbre dans toute l'Amérique.

La colossale fortune qu'amassa Girard était le fruit du travail, mais aussi d'un esprit d'ordre, de la nécessité, et qui poussa toute sa vie jusqu'à la plus sordide et parfois la plus excentrique. A l'apogée de sa prospérité, alors qu'il possédait une centaine d'immeubles à Philadelphie et que la moitié au moins du territoire houiller de la Pensylvanie lui appartenait, on voyait Stephen Girard ramasser dans les rues les clous et les morceaux de ferraille qu'il rencontrait sous ses pas.

C'était, d'ailleurs, une occupation quotidienne chez lui. Il avait même soin de se faire accompagner dans ses promenades par un domestique, qui se livrait au même exercice que son maître, et portait la besace dans laquelle ils recueillaient les fruits de cette espèce de braconnage. Rentré chez lui, Stephen Girard entassait le tout dans une grande tonne, celle-ci pleine, il en vendait le contenu et portait minutieusement le produit de la vente à l'actif de l'énorme capital de sa maison de banque. Quelqu'un l'ayant, un jour, gouaillé à ce sujet, Girard montra triomphalement le total de ces ventes de vieilles ferrailles depuis qu'il en avait entrepris l'exploitation : le chiffre s'en élevait à douze ou quinze mille dollars.

— C'est presque une fortune pour certaines gens, disait-il, et si je n'avais pas ramassé ce tas de vieux clous, c'étaient quinze mille dollars perdus pour tout le monde.

Ce trait suffit, je crois, à donner une idée de l'ordre et de l'économie de ce millionnaire. On en pourrait citer cinquante de ce genre. Je me bornerai à ajouter que rien ne se perdait chez lui, ni un morceau de papier, ni un chiffon, ni une vieille culotte ; tout se vendait et pas une allumette ne se brûlait inutilement dans sa maison.

Stephen Girard avait élevé à la hauteur d'une étude autant que d'une spéculation l'art de savoir se priver de tout ce qui n'était pas le strict nécessaire de la vie. Il allait constamment à pied, et trouvait à cela double avantage : l'économie de la voiture et les occasions de glaner de la vieille ferraille sur son chemin. Il se moquait comme d'un zeste qu'on glosât de son avarice. Il avait l'aplomb imperturbable d'un millionnaire sachant bien qu'on enviait ses millions plus encore qu'on ne critiquait ses petits moyens employés pour les obtenir.

A côté de sa ladrerie, il avait des élans d'une générosité poussée jusqu'à la prodigalité. Pour mieux dire, il savait allier la ladrerie la plus crasse à la générosité. Cette face du caractère de Stephen Girard se peut peindre par le trait suivant :

Il avait depuis vingt ans dans sa maison un commis fidèle, malgré ses maigres appointements. A la vingtième année, ses appointements étaient les mêmes que le premier jour. Ce serviteur aux écritures, qui avait aligné des milliards sans jamais demander un dollar d'augmentation, s'avisa de prendre femme et d'avoir des enfants. Ses ressources ne lui suffisant plus, il sollicita de Girard une amélioration de traitement qui lui fut refusée une première fois, puis une deuxième, puis une troisième fois.

— Si vous n'êtes pas satisfait, répondit finalement au pauvre commis le millionnaire impatienté de tant d'instance, vous pouvez quitter ma maison, je ne vous retiens pas. Mais comme je ne puis oublier que vous m'avez fidèlement servi pendant vingt ans, voici un check de 20,000 dollars (100,000 fr.) sur la Banque de Philadelphie, et ne me cassez pas la tête avec votre demande d'augmentation de traitement : on croirait vraiment que je laisse mes employés mourir de faim.

La gourmandise était une des faiblesses de Stephen Girard. Sa table était toujours somptueusement servie. Il ne s'y asseyait jamais, —qu'il fût seul ou qu'il eût des convives, ce qui lui arrivait souvent par coquetterie [illegible], sans avoir compté les plats, et il les lui fallait nombreux et variés. Son cuisinier passait pour le premier praticien des Etats-Unis et était payé [illegible] délicatement gourmand que son maître. Aussi, quand il arrivait qu'un plat fut manqué, Girard faisait venir le cuisinier, et, [illegible] le faisait asseoir à table et l'obligeait à manger tout entier le plat avorté.

— La peine du talion ! disait-il, en riant des grimaces du cuisinier, puni par où il avait péché. C'est la vraie justice de ce monde !

On écrirait des volumes sur les excentricités, les contradictions de caractère de Stephen Girard et sur ses partis pris dans la manière de régir sa fortune. C'est ainsi que propriétaire d'un nombre considérable d'immeubles, il n'a jamais, dans sa longue carrière, vendu ni une maison ni un morceau de terrain, quelque bénéfice qu'il eût trouvé à réaliser.

— Je suis banquier, disait-il, je trafique de l'argent, je ne suis pas un brocanteur d'immeubles.

Possesseur de la presque totalité des terrains houillers de la Pensylvanie, il ne prenait rien au besoin de la houille. Quand on lui parlait de la possibilité de découvrir des mines d'or en [illegible] demandant de s'associer à leur exploitation, il secouait la tête avec dédain et répondait :

— Pour moi, je préfère une mine de cuivre à une mine d'or et une mine de houille à une mine de cuivre. La houille, ajoutait-il, amène toujours de l'or, et l'or ne fait pas trouver la houille, aussi nécessaire que le pain de chaque jour. Apportez-moi des mines de charbon et je vous les achèterai toutes.

III.

Le profil que j'ai donné de ce singulier personnage laisse deviner les excentriques dispositions de son testament, qui, après plus de trente ans, vient d'avoir encore les honneurs d'un procès.

Ce testament n'en finissait plus ; c'était un véritable dossier, écrit d'un bout à l'autre de la propre main de Stephen Girard, et dont la lecture exigea plusieurs journées. Il était rempli de toutes les caprices et de toutes les originalités qui caractérisaient Girard. Chacun de ses legs même des plus simples en apparence, donna lieu à une foule d'interprétations, de réclamations et de procès, tant les conditions d'exécution étaient pleines de clauses bizarres, et le manquement à une seule de ces clauses devant amener l'annulation du legs au profit de tel ou tel autre des légataires. C'était un casse-tête en même temps qu'une mine d'or—ou de houille—pour les hommes de loi.

A ceux de ses parens dont il connaissait l'existence, Girard légua peu de chose : dix mille francs, par exemple, à un frère, et cinquante mille francs à chacun de ses neveux et nièces, et Dieu sait le nombre de ceux-ci qui surgirent à ce moment-là du coin de la France dont Girard était originaire.

La ville de Philadelphie, où il avait passé plus de cinquante années de sa vie, fut royalement traitée par lui ; il lui légua soixante millions, mais à répartir entre des établissemens publics fondés ou à fonder, et sous la condition qu'une rue, une place et une Bourse porteraient le nom de Girard.

Son vœu, sous ce rapport, fut dépassé. Je suppose que la fièvre en doit être calmée aujourd'hui ; mais quand je m'arrêtai à Philadelphie, quelques années après la mort de cet original, tout était au "Girard". Il existait même des omnibus Girard, qui conduisaient dans la partie du territoire de la cité où s'édifiait le collége Girard, dont les travaux furent longtemps arrêtés par suite de contestations. Et comment n'en serait-il pas surgi ?

Girard avait désigné l'emplacement où devait être construit ledit collége et indiqué les proportions qu'il voulait qu'on donnât à l'édifice, spécifiant par exemple que les murs de clôture auraient "dix pieds" de haut, que la toiture serait en marbre, les portes en fer, etc. etc. Autant de clauses sujettes à procès. Ceux qui avaient intérêt à constater des infractions mesuraient les murs, surveillaient les matériaux de la toiture, s'assuraient que toutes les portes sans exception étaient en métal. Ce ne fut pas tout.

Tant bien que mal, on mit la dernière main à l'édifice et on ouvrit les portes : mais voilà que surgirent d'autres sujets de réclamations ; tous les élèves, au dire du testateur, devaient être des "orphelins" appartenant "exclusivement" à la Pennsylvanie, à la ville de New-York, le premier port d'Amérique où Girard avait débarqué, et à la Nouvelle-Orléans, où il avait amassé ses premiers écus.

Vous jugez si l'origine des enfans introduits dans le collége était scrutée, et si l'on s'occupait de soupçonner un père à celui-ci, une mère à celui-là !

Et, comme dans le testament, il était textuellement écrit que "aucun ecclésiastique, missionnaire ou ministre de quelque religion que ce fût, ne serait admis à professer ou à prêcher dans le collége," je vous laisse à penser si les entrans et sortans étaient surveillés de près.

Je n'exagère pas en disant que le testament de Stephen Girard donna lieu à plus de cent procès : d'établissement public à établissement public, de particuliers à institutions de bienfaisance, de la part des parens, etc., etc. Enfin, après plus de trente ans, le dernier de ces procès vient d'être vidé et gagné par un asile de pauvres contre la municipalité de Philadelphie.

Stephen Girard peut donc désormais reposer en paix. Le bruit énorme qu'il a fait après sa mort est apaisé. Sa mémoire a payé le prix des excentricités de sa longue carrière. J'oubliais de dire que Stephen Girard avait quatre-vingt-trois ans quand il mourut.

XAVIER EYMA.

BULLETIN FINANCIER.
Samedi soir, 21 août 1869.

Le marché monétaire proprement dit n'a guère varié, mais on se plaint encore de la difficulté qu'on trouve à placer même du bon papier. Dans les rues, le taux de l'intérêt est encore de 10 pour cent par an à 1 pour cent par mois les billets de premier ordre garantie par d'excellentes garanties collatérales et le papier de commerce de premier ordre sans garanties collatérales ; de 1 1/2 à 2 pour cent par mois les billets de second ordre ; de 9 à 10 pour cent pour les billets hypothécaires No 1 et 12 à 15 le No 2.

L'or a ouvert à 131 6/8 à 131 7/8 contre 132 à New York et, après s'être vendu à 132, a fermé à 131 1/2 à 131 3/4. Les transactions comprennent $4,000 comptant à 131 1/8, $10,000 à livrer lundi à 131 3/8, $5,000 dito à 131 1/2, $1,000 et $7,000 au mieux tout, $1,000, $4,000, $5,000, $15,000 et $15,000 à 131 5/8, $15,000 à 131 3/4, $7,000 et $10,000 à 131 7/8, $1,000 à 132.—Dans l'argent, $500, en demi piastres américaines, ont rapporté 28 3/4. Nous cotons, nominalement, les demi-piastres américaines à 128 à 128 1/2 et les piastres mexicaines à 3 1/4 à 3 1/2 de prime sur l'or.

Dans le change étranger, il ne s'est vendu que de petites sommes, pour remises. Nous cotons le sterling, nominalement, à 143 1/2 à 144 1/4 le connaissement No 1 et clear, et 141 3/4 à 145 1/4 le change de banque ; le change sur France, à 3.96 3/4 à 3.97 1/2 le premier, et 3 96 1/4 à 3.95 le second.

Les offres de change américain ont été fort rares et les cours un peu plus élevés. Les banques ont encore tiré sur New York à 3/8 de prime. Les ventes de change de commerce ont été : $12,000, sur New York, à 1/8 de prime, $3000, $5000, $6000 et $10,000 à 1/4, $1500, à trente jours de vue, à 1/4 d'escompte. 50 actions de la compagnie du chemin de fer de Carrollton (option de l'acheteur, dix jours) à 88 50. Une dépêche, publiée dans le *Picayune* de ce soir, annonce qu'une vente de $320,000 de bons sept pour cent de la ville a eu lieu à 75. La banque du Sud n'en a pas été informée, mais la nouvelle est sans doute fondée. La seule transaction annoncée ici est une petite somme de bons de l'Etat (pénitencier) à 70.

Quelques ventes de petits mandats de l'Etat ont eu lieu à 81 1/2. Le taux du marché est de 80 à 83.

Les billets de ville ont été négligés : ils sont cotés à 25 1/4 à 25 1/2 d'escompte. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 26 1/2 et vendu à 25 1/2.

Un lot de $1,000 de billets de l'Etat s'est vendu à 82 3/4.

BULLETIN COMMERCIAL.
BUREAU DE L'ABEILLE,
Samedi soir, 21 août 1869.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 25 balles en petits lots aux prix antérieurs ou à peu près. Les recherches, [illegible] actives, quelques intéressés ayant cherché à compléter leurs ordres pour profiter du steamer de ce soir, mais les quelques petites balles laissées à vendre ont été trop pauvres en qualité—une portion de ces lots ne se composant que de ramassis et d'échantillons—ou tenus à des prix trop élevés pour s'accorder avec les vues des acheteurs.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1er septembre 1868, bal.		3044
Arrivé depuis notre dern. rap.	23	
Arrivé précédemment	829543	
Balles additionnelles comp. d'échantillons &c	9112	
Do depuis	333	
Du naufrage du Pantheon	487	839498
		842542
Expédié aujourd'hui	2138	
" précédemment	840280	842418
Stock en mains &c		124

FRETS—Le marché au fret étranger est inactif et les cotes sont nominales. Dans le cabotage il se fait une bonne demande de capacités pour New York. Nous cotons :

Coton sur vapeurs pour New York ½. Do pour Boston et Philadelphie ¾ c la livre, farine pour New York 50 c, farine pour Boston et Philadelphie 70 c le baril. Tabac pour New-York $6 le boucaut.

Sur voiliers— Tabac pour Liverpool 40 s; le boucaut, sauf pour Liverpool 40 s le tonneau, résine pour Liverpool 4 s le baril, farine pour do 3 s 3 d le baril. Les autres taux sont nominaux.

SUCRE ET MELASSE—Il ne s'est rien fait aujourd'hui dans le sucre de la Louisiane. La dernière vente de premières mains ont eu lieu hier à 11 5/8 c la livre de prime à choix. Un lot de 50 barils de bonne mélasse de la Louisiane s'est vendu à 65 cents et 9 à 60 c le gallon. Le sucre des raffineries de la ville se vend 15 à 15¼ c pour le jaune clarifié, 16¼ à 16½ pour le blanc et 17½ à 17¾ cts pour le concassé et le sucre en poudre, et la mélasse provenant des raffineries se vend à 60 à 85 c le gallon de bonne à choisie et $1 pour le golden syrup. Nous n'avons entendu parler d'aucun mouvement dans le sucre ni dans la mélasse de Cuba.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Le steamer Thomson Dean, de St Louis, est arrivé ici depuis notre revue d'hier.

FARINE—La superfine et la double extra sont en demande, mais il n'y en a que peu ou point sur le marché, tandis que la triple extra et l'extra de choix sont calmes. La superfine se vend par placemens à $5 75, la double extra à $6 50, triple extra à $6 75 le baril. Les principales ventes aujourd'hui se sont bornées à 96 barils de double extra à $6 40, et 300 de triple extra à $6 65 le baril.

MAIS—L'approvisionnement est faible. La demande n'en est que modérée. 600 sacs de blanc mélangé, en mauvais état, vendus à des conditions privées et 1200 de blanc, jaune et mélangé à $1 le boisseau.

AVOINE—Approvisionnement faible et le marché est plus ferme. 100 sacs de nouvelle vendus au débarcadère à 68 c le boisseau.

SON—Est calme, mais ferme. 125 sacs en mauvais état vendus à 97½ cts et 300 sacs de choix en mauvais état à $1 les cent livres.

FOIN—L'approvisionnement de foin est faible et le marché est ferme, 120 balles de l'Est vendues à — et 5c de vieux prime de l'Ouest à $30 le tonneau.

BACON—Il n'y a pas d'épaules sur le marché. Elles se vendent 17½ c la livre. Les côtes et les jambons n'abondent pas, 5 barriques de côtes clear ribbed vendus à 19 5/8 c et 5 do à 19¾ cts la livre, les côtes désossées commandent 20 c, les jambons curés au sucre 23 à 25¼ c la livre.

SAINDOUX—Un lot de 25 barillets de saindoux pressé vendu à 22¼ c la livre. Le marché est ferme et le stock faible. Le saindoux en tierçons est coté à 20 à 20¾ c et en barillets 22 à 23 c, en caddies 23 c la livre.

PORC—Le mess est tenu en lots ronds à $35 50 le baril, mais pas de vente. L'article se vend par placemens à $35 50 à $35 75 et se vend en détail à $36 à $36 25 le baril.

BREAKFAST BACON—L'article commande 22 c la livre de l'article du Nord et de l'Ouest.

VIANDE SALÉE A SEC—Rare. Les épaules se vendent en détail 15¼ c la livre.

BEURRE—Le beurre de choix de l'Ouest et le Goshen n'abondent pas et les prix de ces qualités sont fermes, mais les grades supérieurs abondent et sont calmes. Nous cotons le beurre de choix de l'Ouest 26 à 29c la livre, l'inférieur 20 à 22 c Goshen 40 à 42 c. commun à bon 35 à 37½ c la livre.

FROMAGE—Les recettes de fromage de l'Ouest sont rondes, mais la demande de l'article est limitée, ne se bornant qu'à de petits lots. Le Western reserve, et factory sont cotés à 15, 16 et 17 c, le factory à la mode 17½ à 18, le fromage-crème 19 à 20 c la livre.

SUIF—L'approvisionnement de suif est faible et la demande de l'article est bonne. Le suif de choix du Texas est coté à 10¾ c et le suif de la ville 11 à 11¼ c la livre.

DRECHE ET HOUBLON—Le stock de drêche est à peu près épuisé et les prix sont fermes, bien que la demande de l'article ne soit pas active. La drêche spring barley est cotée à $2 35 à $2 50 et celle du Canada à $2 50 à $2 65 le boisseau. Le houblon est rare et se vend au commerce à 16 à 18 c la livre.

BANDES DE FER POUR L'EMBALLAGE—L'article est en bonne demande et est ferme à 6¼ à 6½ c la livre, selon la qualité.

SEL—La demande de sel de Liverpool est peu active, mais les prix sont encore faciles. Les marchands vendent le gros à $2 20 à $2 25 le sac et le fin $2 30 à $2 35. Les lots tous en entrepôt paient en moins 10 c le sac. Pas d'offres de chargement. Le sel des Iles Turques vaut 50 à 60 c le sac.

WHISKY—L'approvisionnement de whisky est faible et la demande en étant bonne, les prix sont fermes. Le rectifié peut être coté à $1 22½ à $1 25 et les spiritueux $1 30 à $1 35 le gallon.

Marché aux Bestiaux.
Nouvelle-Orléans, 22 août 1869.

Arrivés hier—354 bœufs du Texas, 127 veaux et veaux d'un an.
Vendus—49 bœufs du Texas, 112 veaux et veaux d'un an.
A vendre—868 bœufs du Texas, 683 veaux et veaux d'un an, 437 moutons, 8 vaches à lait.

Bœufs du Texas, de choix, nourris au grain, par liv. net	—	à	—
do do 2de qlt., par liv.	—	à	—
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	35.00	à	—
Bœufs du Texas, 2de qlt., par tête	25.00	à	30.00
Bœufs du Texas, 3me qlt., par tête	15.00	à	20 00
Cochons par liv., gr	0. 9	à	0.11
Cochons (stock) par tête gr	7.50	à	9.25
Moutons 1re qlt., par tête	4.00	à	5.00
Moutons, 2de qlt., par tête	3.00	à	3.50
Moutons, 3me qlt., par tête	—	à	—
Vaches à lait, de choix, par tête	80.00	à	100.00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	50.00	à	80 00
Veaux, par tête	7.00	à	10.00
Gros veaux, par tête	8.00	à	12.00
Chèvres par tête	1.50	à	4.00

MOUVEMENT DU PORT.
Bureau de l'*Abeille*, Dimanche matin, 22 août 1869.

Hier, la chaleur était des plus accablantes; heureusement pour les travailleurs de la levée, une légère brise se faisait par moment sentir. Autrement, pour un samedi, contre l'ordinaire, la levée paraissait assez calme. Le fait est qu'il y a eu peu d'arrivages et de départs comparativement aux samedis précédents.

Pour ce qui concerne l'état du fleuve, il est à présumer qu'il a baissé partout, car dans le courant de la dernière semaine devant la Nouvelle-Orléans, le Mississippi a baissé de trois pieds; il était hier au soir à plus de 6 pieds au-dessous de la marque de 1862.

Arrivés : le Welcome de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge et le Thompson Dean, de St Louis.

Partis : le Myrtle, pour la côte d'en bas ; le Rapides et le Thalliquah, pour la Rivière Rouge ; le H. Ames, pour Vicksburg et le City of Alton, pour St-Louis.

Pour aujourd'hui nous n'avons pas de paquebots en partance ; mais pour demain nous signalerons le bateau à hélice le Hunter, lequel fait le service régulier de la paroisse Plaquemine deux fois par semaine ; il prend du fret et des passagers pour tous les atterrages jusqu'à la station Ronquille : partant de la Nouvelle-Orléans tous les lundis et jeudis, à 10 heures du matin ; ce bateau est commandé par le capitaine A. F. Jaufreau, assisté de M. John Taylor.

Partira aussi, demain soir, à 5 heures, le nouveau bateau le Right Way, capt. Joe. Dalferès Jr., lequel prend la place du Rose Franck pour le service de la côte jusqu'à Donaldsonville et du Bayou Lafourche jusqu'à Lockport. M. M. H. Landry est chargé de l'administration du bureau, et M. T. Nicolle est préposé au fret.

Partira aussi demain à la même heure, pour Bayou Sara, le bateau de la malle, le National, cap. E. F. Gross. M. J. G. Laudry, assisté de M. H. Streck, préside à l'office, et M. S. Hého est chargé du département du fret. Ce paquebot part de la ville tous les lundis, à 5 heures du soir, et tous les vendredis, à 10 heures du matin.

ANCIEN ET INFAILLIBLE.
PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC
LE CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr C. McLANE.
Le plus efficace qu'il y ait au monde.
Toutes les mères devraient l'avoir.
Vos enfants sont-ils malades ?
Ont-ils une démangeaison continuelle au nez
Ont-ils un appétit vorace ?
Ont-ils le ventre dur et enflé ?
Ont-ils une langue sale et un goût désagréable ?
DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.
Ont-ils une mauvaise haleine et des maux de tête ?
Ont-ils des déchirements d'estomac ?
Ont-ils un sommeil troublé et des grincements de dents ?
Sont-ils momentanément aveugles et sourds ?
DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.
Prenez-vous y à temps—les délais sont dangereux.
LE VERMIFUGE DE McLANE
N'est pas un candi dangereux.
LE VERMIFUGE DE McLANE
Peut s'administrer à l'enfant de l'âge le plus tendre, comme à une grande personne.
N'achetez que le CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE.
Il n'est véritable qu'autant qu'il porte la signature FLEMING BROS.
On le vend dans le monde entier.

Liste Officielle des Lettres Françaises.
Restant au bureau de la Poste, le 21 Août.
LES BUREAUX SONT OUVERTS LE DIMANCHE DE 9 A 10½ HEURES A. M. ET DE 1 A 2½ HEURES.

A
Alvarez M G — Amoroso Y — Aragon M
Elmer (notaire) — Adam Mme — Artigue
Aslan H Mme — Alvaret M D Miss — Aadie Fçois
Acevedo C Mlle — André L Mlle — Ausenée A
Aubry L — Asefegorry Jos

B
Bpele R — Betancourt R — Barthe Basile
Baucé Vve — Barthe — Blanchard
Barnier Alex — Barrand A — Bardes R Mme
Bertrand Anglo — Beyse M — Bouche P
Beurdin J Mme — Bertrand L
Bulet J Mme — Beroud E — Billot R
Bienvenu P Mme — Bonsejour C Vve — Bord M me
Bourgeois J Miss — Bodet et Gueydan — Borde
Blousson O — Boulard A — Bock E Mlle
Broussard L — Boisseau J — Barthe A
Burr

C
Contreras A — Claudon L — Cazette Vve
Chalaron J A — Capdevielle E Mme — Catholique J
Caire — Chalaux — Carley J
Chateau Mme — Chalesour F — Caubert Vve
Claverie P — Cavalier A G — Callier C
Cazaux Jques — Cantrelle E — Castel F
Chebert P — Calaase F Mme — Chardon A
Caro F Mme — Clotilde Mme — Chas Fçois
Celestier M Mme — Costa A — Claion Chs
Coustet F — Gominegre A E Mme — Connell N
Colleen N — Colleu F Mme — Chosa J
Cuvillier M E Mlle — Cluzet Jean

D
De la Paz Fco — David Mme — Dulac A
Dabadie A — D'hauteville Dr — Daunel
Daunes Jn — Dutsam M Mlle — Daigre
Darcey — Daigle E Mlle — Darrouzet P
Deseaurelle A Mme — Daniel A — Daspas
Decoster C — Desclogue A F — De a G
De Bonnières C Mme — De Villé Mme — De Fuentes R
D'abbeire Jane — Dedard J B — Dronet L Mrs
Deyret Jon — Dumont A — Davie
Diberry P — Duppy T Mme — Dumac Jean
Ducoste Fçois — Dubois A — Duclos Fçois
Ducassé Fçois — Dubuclet C Mlle — Dubois M C Mrs
Dumont J E — Ducros Jh — Dubois A Mrs
Ducongé F F — Dupuy G — Dalcoub Aut
Dumestre L — Dubo M Mlle

E
Eygène M Mrs — Esrat J J — Exposit P
Elmer M Mme

F
Fove J — Faget Dr — Fabio V
Fariche F — François — Fernandez (encanteur)
Ferer Rav — Flieur Julia et A Mlle
Forstall C J — Fosatay — Fournier L A
Fontana H — Fromlag Le — Fournier C F
Fuxa J Mme — Fuxa Jos

G
Garreau A — Gaillard S Mme — Garbany N
Gautereau Jr E — Geulard — Gamotis B Mlle
Gaudin A J — Geoffroy Alex — Gachy A
Gonzales L Mme — Gonzalo — Gabard Aug
Gonzalez C Mrs — Gomez J — Gordan J
Guedry C — Guérin Arthur — Guyard Vve
Gruet Jacques — Guéringer F N — Guérin Dque

H
Haseur H T — Hados Mme — Henry A
Hayem S — Heurteu J B Vve — Hector J D Mme
Hybonce C Mrs — Houlné Chas — Hourcade J F
Hobeau J L

J
Jarnac Jos

L
Landry J A — Laisade M Mlle — Laroix F
Laporte B — Lafitte C Mlle — Lacour Jn Bte
Laterrade — Lazere L — Landreaux F
Lasselle R Mme — Laffereaudiere J M — Lacourrege J
Landry D — Lafitte E Mme — Lavedan L
Lascombes F — Lobelmaby — Lhey D
Lefevre Jos — Leclerc M E Mrs — Legiise Chas
Leclerc — Legros G — Lazano E Jr
Lonell Fçois — Loustau Jn — Luquet Jn M
Lula Jean

M
Maurean M — Masion P — Magendie C
Martelli E — Marrero A Mlle — Marigny G de
Maurean A Mlle — Masson M — Manuel F
Marchal L — Martin J — Martin J Jr
Maquard W — Martiliand C — Merlin J
Michel — Michel A — Millemon C Mlle
Mouson M Sra

N
Naudin L Mme — Nouailles L — Navarre Dr
Nicoira — Nikolas Théo — Noirette G N Dr
Nobiet Mme — Nunez E

O
Olivier Ch N Mme — Olivier P Mrs — Oliva Fco P
Orfila Pons J

P
Puig Pedro — Parisi — Pradat J B
Palau M Mme — Paillot D — Palle Ch
Pablo S — Planche B O — Pradel
Pasanque J — Peysse J B — Petit V Mlle
Pelerf Thos — Pichot L Mlle — Pietri J
Pichot Jos — Picard L — Pidemir Mrs
Poullot P — Pothier E Mme — Propp-mae
Portelis M Mme — Pores A — Pruzent J

Q
Quatreveaux Eug — Quentin

R
Rault J M — Raimos Jos — Rax Jr
Raviest Son — Rivera R A — R Sc M
Regouffre A Mme — Renaud A Mme — Renaud E Mme
Rossel Jn — Roussel M — Roys M C
Retson O Mlle — Rousseau J — Russel G S
Ruel P — Ruty — Ruty Jn H

S
Scudin J — Samuel B — Saux D Mme
Sauveterre H — Sejour V — Serpas F
Strenna Jos — Silva A — Sibille Jn Bte
Silvestre M — Soule Angèle Mrs — Sourthe J
Siss S — Serrebouble J

T
Taupenas A Mme — Tapia A V — Teiott M Mrs
Theophile — Thirlot E — Tisso J R
Tibivilier F — Thomas Fçois — Turregano Jos
Tujaque — Trlay J

V
Vissler L Mlle — Villalongue J L — Volsin
Voisseneaux Vve — Viade R — Verguon
Venins E Dr — Valdepuas F

W
Wagner A Mlle

Initiales
L M N Mme — Maria Sra

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

Liste des lettres italiennes.
A
Aratto Tomaso — Atlas Guis.
B
Bozzo Giov — Bri'a V — Benfante N
Bagglano Rocco — Barsono Anto — Bologna Guis
Bisogni Pietro — Battaglia Giov — Bertucci Felice
Bugnoni Michele
C
Cimerolli Guis — Crovetto Guis — Calla Guis
Cañero Guis — Canturzo B — Calderaro Ages
Compagno Anto — Cuitrara Felice — Caralata
D
Damico Sal — De Simone F
G
Giovanni Signor — Ghisdelli Tomaso.
L
Luciano Sr — Lavia Giov — Lamior Pietro
La Vega Franco — Lamana Gio Bt.
M
Mangano P — Mantia Vincenzo — Mastica Agostino
Ma tina Sal — Magioré Fran'co — Mastina Anto
Martl Rosario — Mattina Tomago — Matine Pelegro
Micele Carmelo — Mateta Giov — Marinoni Enrico
O
Orlso Mardo
P
Perretti Ermenegildo — Palmisano Felice
Palmisano Domenico — Pitre Anto — Picone Gios
Paretti Davida
R
Riggo Pietro — Rend Sal — Randazzo Gaetano
S
Scanelo Mariano — Scrafino Sal — Scorsi Gios
Sorbia Giov — Spine Anto — Spina Giov
T
Tomelli Giov
V
Vandoro Ryser — Valenti Simone — Viviano Guis
Vellel Guis — Vito Pelegrino — Zirpe Bernard

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste

INSTITUTIONS
Université de St Louis.
LA QUARANTIEME SESSION ANNUELLE —DE— L'UNIVERSITE DE ST-LOUIS
Commencera le LUNDI, 6 septembre 1869. Les cours des études offrent aux élèves toutes les facilités d'acquérir une éducation classique et commerciale complète.
REFERENCES :
MM. VON PHUL, BROS, Nouvelle-Orléans.
E. CONERY & SON, "
JOHN S. MOORE & CO. "
JOHN C. ROGERS & CO. "
AR. MILTENBERGER & POLLOCK, "
Pour les catalogues, s'adresser au Rév. F. H. STUNTEBECK S. J. Président de l'Université de St Louis, à St Louis, Missouri.
30 juil—1m

Collége Jefferson Ste-Marie,
Paroisse St-Jacques, Lne.
La session prochaine de ce collége commencera le 4 octobre. Les Pères Maristes qui le dirigent sont à même de donner à leurs élèves une éducation française, anglaise, mathématique et classique complète.
PRIX—payable d'avance—$90 en or, (ou son équivalent) pour une session de cinq mois.
Pour plus de détails, s'adresser au président ou à MM. F. Foursine & Cie., rue Natchez, Nlle-Orléans.
18 août—3 m. M. D. J.

Pensionnat de jeunes Demoiselles
DIRIGÉ PAR MME V. CARNATZ,
No. 267, rue Prytania, encoignure Première.
MME KARNATZ a l'honneur d'informer les parents que la réouverture des classes est fixée au 1er septembre. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Institut ou à la Poste, boîte No 1413.
21 août 6m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer de prospectus à l'établissement. 21 août—1an

Collége Classique et Commercial.
133......RUE QUARTIER......133,
Entre Remparts et Bourgogne.
Directeurs :
EDW. C. HAYDEL——CHS. BLÉTON.
LES pensionnaires seront l'objet des soins les plus assidus.
Cours classique et commercial complet en anglais et en français. 31 janv—1an.

Collége d'Etat de la Louisiane et Académie Militaire.
Près d'Alexandria, Louisiane.
Fondé et soutenu par l'Etat de la Louisiane.
Pour renseignements, s'adresser à D. F. BOYD, Surintendant à Alexandrie.
11 janv—1an

HOTELS, RESTAURANTS, CAFES
B. PHILIBERT.
HOTEL ET RESTAURANT, MANDEVILLE.
Table d'hôte, à l'arrivée du bateau, à $1 00.
Déjeuners et dîners, à la carte, cabanes à bain. Ustensiles de pêche, à volonté et gratis.—Chambres pour familles et garçonnières.—Le tout à des prix réduits. 1er août—1m—t.1. 2j.

CAMPEMENT RESTAURAT.
72, Rue de Chartres.
AUGUSTE BROUÉ annonce à ses amis et au public, qu'à partir d'aujourd'hui 17 juillet, il a réduit ses prix :
Déjeuner (sans vin)....50 sous
Dîners avec vin.......75 sous
Chambres garnies pour les voyageurs. Au premier, un grand salon. Table de 80 couverts pour repas de noce et parties privées. 17 juillet—1m

Crescent Hotel, A LA BAIE ST-LOUIS.
Cet Hôtel, avantageusement connu, est ouvert et peut recevoir les voyageurs.
Les propriétaires ne négligeront rien pour en faire une agréable résidence d'été. On débarque au "Crescent Wharf", vis-à-vis de l'Hôtel.
TOULMÉ & SAUCIER, Propriétaires
22 juin—2m

Restaurant de Paris,
32 rue Bienville,
OSCAR LEUREY, Propriétaire.
PHILIPPE FORGET, Gérant.
Pension à la semaine et au mois. Chambres garnies, bien aérées, pour habitants. 16 mai—1an

RESTAURANT COSMOPOLITE.
Rue ROYALE, No 11, entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
On y trouvera tout ce que la saison donne de mieux et toute espèce de vins de choix.
Les soupers, dîners, repas de noces, etc, y sont servis sans délai.—Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres élégamment meublées y louent par semaine ou par mois. Ce restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 14 mai—1an

REOUVERTURE
Du Lake Park House et Restaurant de
N. MILLER,
au Lac, à l'extrémité du Nouveau Canal.
LA REOUVERTURE de cet établissement a eu lieu, pour la saison, le 21 mars 1869. Des améliorations importantes y ont été faites depuis l'année dernière.
Les amateurs y trouveront les meilleures liqueurs et autres rafraîchissements, ainsi que les mets les plus fins.
De belles chambres pour repas et mariages y sont attachées.
N. MILLER, Lake Park House.
30 mar—6m

WASHINGTON EXCHANGE;
RUE ST-CHARLES, NO 19, Nouvelle-Orléans,
Entre les rues Commune et Canal.
D. M. STELLA, Propriétaire
4v 1an

BISMARK.
CE fameux établissement dont la vogue ne cesse de s'accroître, est fourni tous les soirs par les amateurs de BONNE BIERE, DE JEUX D'ECHECS, DE CARTES, DE DOMINOS, etc.
Concert tous les soirs.
Restaurant à la carte. 9 mars 1an Mar. JD

Café-Cercle-Universel.
CET établissement a pour but de former une réunion sociale et commerciale offrant toutes les garanties d'ordre possibles et sous la direction d'un comité.
Prix d'admission $10, payables d'avance.
Bureau de souscription, 26 Commercial Alley. Room No 7. 1er août—m.

MEDECINS.
Etablissement Hydrothérapique DE BILOXI.
SOUS LA DIRECTION DU DOCTEUR H. RANCÉ.
LE DR. RANCÉ a l'honneur d'annoncer au public, qu'il recevra dans son établissement, depuis le 10 courant, et en état de recevoir les convalescents ou malades qui voudront bien se confier à ses soins ; ainsi que les personnes qui ont besoin de prendre les bains de mer ou d'user de douches.
Pour les conditions d'admission, s'adresser au Dr Chs. Delery, 31 rue d'Orléans, président du bureau d'administration, ou à M. A. Dorkenout rue Royale 107, trésorier de la même société.
Il y aura une réduction de prix pour les actionnaires.
5 août—3m

AUX DAMES.
LE DR. URBAN, qui exerce la profession de médecin depuis trente-cinq ans, annonce respectueusement aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'il se consacre exclusivement au traitement des maladies des femmes. Quelle que soit la nature du mal, il opère la guérison qu'il promet, il guérit promptement des fistules, des hémorrhoïdes et de la faiblesse nerveuse, de toutes les maladies de la matrice, des menstrues, etc. Les consultations sont strictement confidentielles.
Le cabinet du Docteur est à l'angle Nord-Est des rues Remparts et Douane. L'entrée en est au No 195 de la rue de la Douane. 27 mai—6m

DR. A. LANDRY,
De la Faculté de Paris,
60 Rue Domaine, encoignure Royale, 60
TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE.
LE Dr. Landry a fait établir chez lui un appareil complet pour l'application de la MEDICATION HYDROTHERAPIQUE douches froides, sudation suivie de douches froides. Ce traitement, particulièrement efficace dans une foule d'affections de longue date qui ont résisté à tout traitement antérieur, est spécialement applicable aux cas de rhumatisme, goutte, gravelle, névralgies, fièvres intermittentes, paralysies, dyspepsie, maladies du foie, diarrhées et dyssenteries chroniques et à toutes les maladies particulières au sexe féminin. Dans certains cas déterminés, le traitement peut être suivi à domicile.
Consultations de 2 à 3 heures P. M. 8juin—1an

LE Dr CAPDEVIELLE
DONNE des consultations de 12 A. M. à 1 P. M., tous les jours, au coin des rues Moreau et Mandeville. 15 mai—3m

Le Dr. LUKE
TRAITE toutes les maladies secrètes, la Syphilis sous toutes ses formes, fait disparaître les mauvais effets du mercure, guérit de la spermatorrhée, et de l'abus des forces de la nature. Les maladies auxquelles les dames sont sujettes sont l'objet d'une attention spéciale. Les salons sont disposés de telle sorte que les malades ne se voient pas. Le cabinet du Docteur est au No 150 de la rue Bienville. 7 avril—1an

LES Docteurs JOAQUIN de ZAYAS et FREDERICO HORSTMAN, Membres de l'Académie de Médecine de la Havane, élèves libres de la Faculté de Paris ; le premier ayant été aide du Professeur Nelaton, et le second, Professeur de Clinique Chirurgicale de l'Université de Havane, offrent leurs services au public dans toutes les branches de médecine et de chirurgie, et spécialement pour les cas d'accouchement, pour les maladies des yeux, des organes urinaires et génitaux, et du larynx. Ils emploient les méthodes d'examen les plus récentes, et pratiquent les opérations qu'exige le traitement des affections ci-dessus. Ils se chargent de toute espèce d'opérations chirurgicales et possèdent dans ce but les instruments de chirurgie les plus perfectionnés.
Consultations tous les jours, en français et en espagnol, à leur bureau, rue St-Charles, No 28, chambre No 2, au premier, de midi à 2 heures.
Ils donneront des consultations gratis pour les pauvres, le mercredi et le vendredi, de 2 à 4 heures de l'après-midi. ZAYAS & HORSTMAN.
RESIDENCES PARTICULIERES—Dr. J. de ZAYAS, 372 rue St-Charles. Le Dr. F. HORSTMAN, 332 rue Carondelet. 20 juillet—1m

DENTISTES.
DENTISTE.
Le Dr W. S. CHANDLER est de retour à la Nouvelle-Orléans. Son cabinet et sa résidence sont au No 138 de la rue Carondelet, coin Lafayette. 17 août—6

$20 Seulement 20.
LE DR. CHS. MERMILLOD a l'honneur de faire savoir à ses clients et au public en général que voulant faire participer tout le monde, pauvres et riches, au bénéfice des dents artificielles, il fait des dentiers en caoutchouc vulcanisé pour $20.
Toutes les opérations chirurgicales et mécaniques seront faites avec soin et à des prix modérés. On le trouvera tous les jours de 8 à 4 heures, au cabinet du Dr. L. Duperron, 86, rue Bienville, encoignure Royale. Extraction des dents sans douleur. 8 août—30

Dr. MALONEY
DENTISTE,
No 203 rue St-André, près Magasins,
(Quatrième District),
ANNONCE à ses amis et au public qu'il pose des rateliers à $25. Il arrange les dents gâtées de telle sorte qu'elles deviennent saines et durent pendant des années. Les dents des enfants sont de sa part l'objet de la plus grande attention. Le Dr. MALONEY a REMPORTÉ LE PREMIER PRIX—une médaille en or—pour le meilleur ratelier fait en Louisiane. Il refait les vieux rateliers et garantit son travail. 21mai—1an

Changement de domicile.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE
130......RUE DU CANAL......130
entre St-Charles et Carondelet, où il continuera à exercer scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il pose des dents artificielles sur plaque en or, en argent, ou en vulcanite à des prix modérés.
Consultations en français, en espagnol et en anglais. Extraction de dents sans souffrance au gaz hilarant ou protoxyde d'azote.
2 mai—6m

Le Dr. CHARLES E. KELLS
DENTISTE.
[illegible]

J. K. BAILEY,
[illegible]
VINAIGRE.
Etabli en 1840.
ACHAT de cidre, vin et bière aigres.
Achat de barils vides.
8let—1an—5pe

CHARTE DE LA Société d'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il soit connu que ce septième jour du mois d'août, de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-neuf, et de la quatre-vingt quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique ;

Pardevant moi, Gustave Le Gardeur Jr, notaire public dûment commissionné et assermenté dans et pour la paroisse et la ville susdites, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés,

Se sont présentées les personnes ci-après nommées et soussignées,

Lesquelles déclarent que, par les présentes, elles se forment et forment ceux qui pourraient plus tard s'associer à elles par souscription, achat, transfert ou succession, en une corporation, en vertu des lois générales de cet Etat, qui pourvoient à l'organisation de corporations, et ont arrêté les stipulations suivantes qui gouverneront la dite corporation comme charte :

ARTICLE I.

1. Le domicile de cette corporation est, pour les présentes, établi dans la dite ville de la Nlle-Orléans. La dite corporation sera désignée et connue sous le nom de "NEW ORLEANS INSURANCE ASSOCIATION." Société d'Assurance de la Nouvelle Orléans.

2. Elle devra commencer les opérations vers le quinzième jour de septembre 1869, et exister vingt-cinq ans à partir de la date de cette charte, à moins que ses affaires ne soient liquidées plus tôt et réglées par ordre des deux tiers des actionnaires.

3. Le Président ou, en son absence, le Secrétaire, devra être l'officier auquel devront être remises les citations dans tous les procès intentés à la Société.

ARTICLE II.

Le but de cette Société est :

1. D'assurer les maisons, les magasins et autres bâtisses, les meubles, les marchandises et autres propriétés contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie.

2. D'assurer les bâtiments, le fret, les bateaux à vapeur, les marchandises, les espèces, les lingots, les lettres de change, les commissions, les bénéfices, les billets de banques et autres preuves de dette, les profits maritimes, les prêts sur facultés ; et d'émettre toutes les assurances qui ont trait aux risques de transport sur mer ou à l'intérieur.

3. De se faire rembourser le montant des risques qu'elle a assurés ou assurera.

ARTICLE III.

Le capital de cette Société est, par les présentes, fixé à CINQ CENT MILLE PIASTRES, avec le privilége de le porter à un million de piastres divisées en actions de cent piastres qui devront être payées aux époques et de la manière indiquées dans l'article IV de cette charte.

2. La Société pourra commencer les affaires dès qu'il aura été souscrit trois cent mille piastres, mais chaque année fiscale devra expirer le 31 décembre. La première année fiscale devra expirer le 31 décembre 1870.

3. Les transferts d'actions devront être faits sur les livres de la Société, aux bureaux de celle-ci, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, mais ces transferts ne devront pas être valides avant que le porteur sera débiteur de la Société—pourvu que les dits transferts aient été approuvés par la Direction.

ARTICLE IV.

1. Toutes les personnes qui ont souscrit ou pourront plus tard souscrire au capital de cette Société devront donner leurs billets pour le montant de leurs actions, lesquels billets seront payés le trente-un décembre 1871.

2.—Les billets donnés ainsi qu'il est indiqué ci-dessus seront réduits par un crédit du bénéfice net réalisé par la Société dans la première et la seconde année.

3.—Si, à l'échéance des dits billets, le bénéfice net de la première et de la seconde année n'a pas éteint le montant, les actionnaires devront payer la balance due sur les billets.

4.—Le non paiement de la balance due sur les dits billets ainsi qu'il est dit ci-dessus, devra entraîner la forfaiture de toutes les actions au profit de la Société et devra également entraîner celle de l'accumulation et de l'intérêt du bénéfice des dites actions ; mais la Direction pourra prolonger l'époque du dit paiement à son gré, et les actions ainsi forfaites pourront être transférées si la Direction y consent.

5.—Dans les cas de pertes subies par la Compagnie, aucun actionnaire ne devra être responsable d'un montant qui excéderait celui de sa souscription au capital ou celui qu'il devra à la Société.

ARTICLE V.

1.—Toutes les primes écherront et devront être payées comptant à la fin de chaque mois.

2. Toutes pertes ou balances dues sur des pertes subies par la Société au commencement de ses opérations et lorsqu'elle n'aura pas assez de fonds pour les couvrir, devront être payées au pro rata par les actionnaires.

3.—A partir du commencement de la troisième année, les actionnaires ne paieront pas de prime sur leurs assurances.

4.—Les personnes qui voudront se faire assurer par la Société devront souscrire au capital de celle-ci et en devenir actionnaires, pourvu, cependant, que du consentement d'un comité spécial nommé à cet effet par la Direction, ou sur la recommandation de deux actionnaires, ou d'un plus grand nombre d'actionnaires, des risques puissent être pris d'autres personnes que des actionnaires. Les personnes ainsi assurées auront droit à la réfaction (rebate) que pourra établir la Direction et le montant net des primes des dits risques et au crédit des dépenses casuelles.

ARTICLE VI.

Dans le courant du mois de janvier de 1871 et de 1872, le Président devra faire dresser un tableau du bénéfice net de la Société et le faire publier, avec un état de l'actif de la Société, dans au moins deux des journaux de la ville, pendant un mois. Ce dernier devra indiquer la partie qui est du comptant, et celle qui consiste en [illegible].

2. L'état annuel qui doit être dressé en janvier 1871 et 1872, ainsi qu'il est dit plus haut, devra [illegible] le montant des primes sur les risques d'incendie, de rivière et de mer, [illegible] et le montant des pertes causées par l'incendie, par les accidents survenus sur les rivières ou sur mer, et le montant des dépenses générales et des primes remboursées ; 3. l'état de la partie du capital placé.

ARTICLE VII.

1. Dans l'année 1872 et chaque année suivante, dans le courant des mois d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier, le Président devra faire dresser un tableau des pertes et des dépenses de la Société, tableau auquel devra être ajouté le bénéfice net, et alors un dividende sera déclaré et le montant total devra être payé, au pro rata, par les parties s'assurant sur les sommes assurées.

2. Le tableau qui devra être dressé dans le courant des mois d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier, ainsi qu'il est dit plus haut, devra s'étendre aux 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre précédents respectivement, et devra être publié, ainsi qu'il est dit plus haut dans la section 1 de l'Article VI, pour les états annuels de janvier 1871 et 1872.

ARTICLE VIII.

1. Tous les pouvoirs de la Société devront être exercés par une Direction qui se composera de douze personnes dont cinq formeront un quorum.

2. La première élection de Directeurs devra avoir lieu le quatrième lundi de décembre 1870 et ensuite, le dit jour de chaque année, à la Nlle-Orléans, à l'endroit qu'indiquera la Direction. Le Président devra donner avis de la dite élection [illegible].

3. La Direction ainsi élue entrera en fonction le premier lundi de janvier qui suivra l'élection et restera en fonction jusqu'à l'élection de leurs remplaçants.

4. Les personnes qui auront reçu une pluralité des votes devront être considérées comme ayant été élues. [illegible]

5. [illegible]

6. En l'absence du Président, la Direction devra élire un des siens, lequel remplacera le président pendant l'absence de celui-ci. La Direction devra choisir un secrétaire, et tous les officiers et commis qu'elle jugera nécessaires.

7. La Direction fixera les salaires de tous les officiers et commis employés par la Société.

8. Elle devra placer les profits de la société. Elle aura le pouvoir d'adopter les règlements qu'elle jugera nécessaires [illegible].

9. Chaque actionnaire aura droit aux élections, en personne ou par procuration, à une voix par action [illegible].

ARTICLE IX.

La Direction pourra placer le capital et les autres fonds de la Société en obligations (bonds) et en hypothèques [illegible].

2. Elle pourra acheter, à toute vente forcée, les propriétés sur lesquelles la Société aura une hypothèque.

ARTICLE X.

Les personnes dont les noms suivent devront constituer la première Direction qui exercera ses fonctions jusqu'au premier lundi de janvier 1871 ou jusqu'à ce que ses successeurs soient élus ou aient qualifié. Elle est, par les présentes, revêtue de tous les droits et pouvoirs qui appartiennent à la Direction, du pouvoir de remplir les vacances qui pourraient survenir, d'accomplir tous les actes [illegible] nécessaires pour atteindre le but de cette Société.

Chas. Cavaroc, S. Cambon,
Chs. de Ruyter, U. Marinoni,
L. M. Avendano, Arthur Poincy,
Léon Haas, Jr., Ant. Lanata,
E. F. Mioton, F. Bernard,
L. B. Pothier, F. A. Luling.

ARTICLE XI.

A l'expiration de la Charte, ou plus tôt si les deux tiers des votes des actionnaires l'ordonnent, les affaires de la Société devront être liquidées sous la surveillance de trois commissaires nommés par la dernière Direction et qui exerceront tous les pouvoirs et rempliront toutes les fonctions de corporation pour le règlement et la liquidation des affaires de ladite Société.

ARTICLE XII.

Cet acte d'incorporation peut être changé et amendé par un vote des deux tiers du capital représenté à une assemblée générale des actionnaires convoquée à cet effet.

FAIT ET PASSÉ, à la Nouvelle-Orléans, à mon étude, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence d'Armand Pitot, Jr., et d'Edgar Pitot, témoins compétents, qui ont signé avec les dits soussignés et moi, notaire.

L'original est signé : C. Cavaroc, Oehmichen & Pothier, S. Cambon, U. Marinoni, Mummy, Loling & Co, L. A. Avendano, Ant. Lanata, D. Blum, Frank & Co, A. Poincy & Son, Edgar Pitot, A. Pitot, Jr.

Pour copie conforme
G. LE GARDEUR, Notaire Public.

Je soussigné, député de l'Annotateur des Hypothèques de cette ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation de la "Société d'Assurance de la Nouvelle-Orléans" a été dûment enregistré, aujourd'hui, dans le Livre de Société No 7, folio 3[illegible]6, de ce Bureau, conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, 7 août 1869.
C. DARCANTEL, Député.

SOUSCRIPTEURS.

ACTIONS.		ACTIONS.	
C. Cavaroc	60	F. S. Fieltas	20
S. Cambon	60	P. Heer	3
Chs. De Ruyter	60	Lawrence & Hebrard	10
U. Marinoni	60	Wm. T. Sheldon	10
Ant. Lanata	60	Richard S. Venable	10
L. M. Avendano	60	Chs J. Levêque	10
L. Bassett	60	Geo. Ahrens	10
F. L. Bernard	60	Joseph Vizo	10
Chas. Lodig	60	Ph. Schneider	5
John B. Shiller	60	Sam. Gugenheim	10
Alex. Hill	60	Jacob Gugenheim	10
Puig Brothers	60	J. Bouvet	25
R. R. Waterman	60	O'Brien & Hall	25
Gueblé & Nippert	60	Sam. Jamison	5
L. Moutor	25	Clason & Co	30
H. Closterman & Bayle	25	August Stuart	15
Moore & Dunster	25	Webster & Co	15
Chr. Espenan	40	Louis Mestier	5
A. Thibaut	60	Urban Theurer	5
P. Rosenfeld	60	S. Fernandes & Co	60
Lapeue & Ferré	30	Léonard & Docker	25
Oehmichen & Pothier	60	R. Bettram	30
Angelo Lanata—p. p. Ant. Lanata	30	J. B. Powell	30
Th. Lanaux	60	R. H. Cosgrove	30
Léon Godchaux	60	T. H. Chipot	5
L. Pessel	30	F. Langles	10
P. Cusachs	40	T. Villeréé	15
G. W. Dunbar & Son	10	Joseph Oppenheim	5
F. S. Wiltz	10	b. Becker	2
Gugnon & Weiners	40	M. Kaufman & Co	10
Stewart Gulbreath & Fisher	20	Ed. Dagens	2
H. Finard	30	P. F. Durand	20
Scott & Cage	30	H. Fiotte	1
Adam Wagatha	20	M. Well	10
J. C. Denis	20	G. G. Gordon	30
P. Jufrold	20	G. B. Shute	30
Jayme Magl	30	L. H. Gardner & Co	60
L. Deloche	10	J. N. Crane	30
Octave Morel	10	E. Monteuse	5
A. F. Girardey & Co	30	Oscar Robin	5
Christian & Hyatt	20	Wm. Cherry	10
Edward Ville	30	Sam. Stafford & Co	10
M. O. Tracy	30	S. Gernier	10
F. Wintz	25	J. Santini	30
Vincent M. Dusé	5	Rufus E. Rhodes	30
John S. Sterry	60	J. N. Charbonnet	5
E. F. Mioton	50	J. Dreyfus	10
Henry Tête	60	W. H. Wells	5
Hy. Gillis	60	S. Pablo	5
Chs. Fraser	20	J. de Lougré Fitzgerald	25
Ed. S. Waybourger	10	Wm. H. Cushing	10
S. Lavergne	10	Mummy, Loling & Co	60
J. A. D'Hémécourt agent	2	M. Fourtz	50
C. de Verrou P. Rochefort	10	F. Schmalder	5
M. H. Montier	10	F. Aufmkolk	5
L. Blum, Frank & Co	60	Joseph Gueuros	30
Léon Haas, Jr	60	V. Malgnan & F. Laborde	30
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

A. C. Tremoulet, agt	30
Jonas Fickler	10
B. Saloy	25
John Hughes	10
Aug. Huard	2
T. Moreau	5
Fatjo, Marks & Co	10
John G. Monroe	10
Le. Monroe	10
S. Voebel	10
T. Newhamer	10
B. Goldenberg	10
Peter O'Donnell	5
Bornin, Brother	30
J. R. Rareshide	5
H. Cassidy	2
Frank M. Hall	3
A. Bousson	2
John Bietry	5
Mrs. L. Galiot	5
Booligny & Escleppe	60
F. Lémougy	5
Th. Dubois	10
Giffen & Co	25
Emley & Co	50
Jno. N. Payne	25
E. C. Payne per J. N. Payne	10
Geo. F. Bowers	10
Chas. J. Lewis	10
Kehler, Updike & Co	60
Schneider & Zuberbier	60
Jacques Henri Thierry	5
G. Jacquet & Co	30
G. Jacquet	30
J. Edward Lagan	2
Geo. W. Byrne	10
Joseph Keller	20
M. Dowling	3
John T. Moore & Co	50
A. Thomson & Co	25
Sam Snoddgrass	25
Geo. Sabatier	30
V. Battalora	10
DeBlanc & Beer	15
John Brean	10
G. H. Andrée	2
Ferolgue	5
N. Raner	10
F. Bigle	6
G. R. Archinard	20
L. Uter	5
H. Enty	60
Che. Vattinel	2
Theophile Goltain	5
Aymer & Co	30
P. O. Bernard	10
R. St Mesme Le Breton	3
Armand Pitot	5
Graugnard et Schneider	5
Thomas Schorr	40
Julian Johnson & Co	31
J. M. Cartier	4
J. Taylor	50
[illegible]	25
Sam Becke	25
J. A. Blaffer	25
Geo. Fish	3
John Secor	25
Victor Maro	5
George Pfortner	25
Thos. G. Porteous	10
Chapelle, Lewis & Co	10
C. T. Buddecke	10
[illegible]	2
Bienvenu & Gallot	30
J. J. Gamotis	10
J. Beauséjour	10
Otto H. Kerrsendick	10
G. Laneaux	3
Emile Dupré	20
E. Couturie	10
Chs. Livendais	1
Geo. Sick	4
Veuve Mary McGeway	10
E. E. Mouglé	5
Chs. Turpin	10
Th. Bailly Blanchard	10
A. Carrière & Co	20
P. Maillard	30
Edward G. Adler	2
Chs. Willis	5
H. F. Given	60
E. Lawrence	30
Alex. Bienvenu	2
Nelville Bienvenu	3
B. Samuel	3
Jules Samuel	3
P. Schumacher	2
Méliceur Bienvenu	10
D. Tureaud	20
Herman Sternkiar	10
A. Delavigne	5
J. F. Barthélemy	2
Alcus, Schenck & Autey	20
Henry Gresher	1
J. Déjan, Jr	2
F. G. Baillère & Co	50
John Phelps & Co	50
L. Gamotis	5
Chs. de Montsabert	2
Henri Larquié	2
Edward Bermudez	4
F. Grosère	2
B. Piffet	60
Wm. Frerer	4
G. Bindernagel	2
West & Wright	25
Converse, Dewbury & Co	25
A. Rochereau	60
L. M. Durr	25
A. Socola	25
Slocomb, Baldwin & Co	30
Eug. d'Huart	10
Gustave Cucullu	5
Paul Séraphin	2

En tout 6139 actions, soit $613,900.
10 août—

Grande Manufacture —DE— VETEMENTS CONFECTIONNÉS
Linge de dessous, Chapeaux, etc.
CHEZ
LEON GODCHAUX,
Nos 81 & 83, RUE DU CANAL, Nos 81 & 83,
Et 213, 215 & 217, VIEILLE-LEVÉE, 213, 215 & 217.
Le public trouvera toujours dans cet important établissement, dont la vogue s'accroît de jour en jour, un immense assortiment de tout ce qui compose les vêtements d'été, de linge de dessous, de chapeaux, &c.
Les étoffes qui servent à la confection de ces vêtements proviennent des meilleures fabriques d'Europe et des Etats-Unis ; dix coupeurs de première classe et plus de 350 ouvriers sont journellement employés à la manufacture, ce qui démontre clairement, qu'avec de tels éléments, l'établissement de M. Godchaux ne redoute aucune concurrence.
Les vêtements faits sur mesure ainsi que ceux pris aux magasins sont irréprochables sous le triple rapport de la qualité de la marchandise, de l'élégance de coupe et de la solidité du travail.
Les prix ont été réglés sur les circonstances difficiles que nous traversons et ils sont par conséquent très modérés.
LEON GODCHAUX.
Nos 81 & 83, rue du Canal, Et 213, 215 et 217, Vieille-Levée
23 juin—

Point d'Aiguille Double, Elastique.
LA MACHINE A COUDRE
QUI A REMPORTÉ LA MÉDAILLE D'OR,
$40.........$45,
ELLE N'A PAS D'ÉGALE SOUS LE RAPPORT DE LA SIMPLICITÉ.
Elle est patentée en Amérique et en Europe
Toute la machine est à la surface et peut se huiler sans changement de place. La longueur du point peut être changée tandis que la machine fonctionne. Le fil vient directement des premières bobines dedans et la machine coud avec vitesse, du coton ou du fil de toutes les numéros, les dentelles les plus fines et les draps les plus épais.
Elle fait plus que la plupart des machines de grand prix, car, avec les attaches convenables, on peut faire tous les points de contour de couleur et de grandeurs successives, et faire des broderies supérieures à ce que peut exécuter la main.
Voici quelques uns des nouveaux avantages de cette machine :
1 Elle fait le point double élastique et tire le fil de deux bobines
2 Elle fait un ouvrage plus fort et plus joli que n'importe lequel à la main ou une machine quelconque.
3 Elle a un très grand espace sous le bras et l'aiguille, ce qui est d'un grand agrément.
4 Le travail supporte mieux que celui d'aucune autre machine, l'effet du blanchissage, du repassage et de l'usure.
5 Elle fonctionne plus rapidement, elle a besoin de moins de force, elle est plus simple et coûte moins qu'aucune des machines actuelles.
6 Elle ne fait presque pas de bruit, on apprend facilement à s'en servir et il est facile de la tenir en bon état.
7 Elle économise le temps, l'argent, le travail et la patience.
8 Elle convient pour tous les travaux d'aiguille.
9 Elle a tous les avantages qu'offrent les autres machines, et les surpasse [illegible].
Enfin, elle possède tous les avantages nécessaires ; [illegible] la plus importante : elle est simple et elle dure [illegible] la mécanique en est parfait.
J. CONSIDINE, Agent, 189 rue Canal.
On demande, dans les Etats de l'Alabama, du Mississipi et de la Louisiane et du Texas des agents qui ont de petits capitaux. De grands avantages leur seront offerts. Post-Office, Boîte 314.
8juin—3m

De la viande fraiche, en tout temps! en mer, dans le camp et en marche.
Viande de Bœuf, de Stabler, dans des boîtes en ferblanc, et sans os.
GARANTIES POUR TOUS LES CLIMATS.
L'EXPERIENCE a prouvé la bonté de cette viande qu'on offre au public comme le meilleur remplaçant de la viande fraîche du marché et celle qui se vend à plus bas prix. Elle n'a pas d'os, elle est dans des boîtes en ferblanc de 5, 10, 15 et 20 livres, et ces boîtes sont dans des caisses d'environ quatre-vingt-dix livres.
Pour les voyages en mer, elle est supérieure à la viande cuite ou à la viande salée, car elle conserve le jus et le goût de la viande fraîche. Lorsqu'elle est préparée et cuite d'après la recette qui est jointe à la boîte, elle fait une soupe, un ragoût ou un hachis qui vaut celui de la viande fraîche. L'article a de grands avantages sur la viande préparée pour les marchés :
1o Comme la viande fraîche, elle prévient le scorbut que produit un usage constant de la viande salée.
2o—Elle se conserve, assez longtemps, dans tous les climats.
A. C. PIERPONT & CO, Marchands de groceries en gros —Et— Receveurs de provisions, No 15 de la rue Nlle-Levée, Nlle-Orléans—Agents.
mai—6 m

Travail libre.—Bureau et Enregistrement de Terres.
COIN DES RUES LAFAYETTE ET NLLE-LEVÉE.
LES Commissaires d'Enregistrement ont établi une Bourse de Travail pour les hommes et les femmes demandant du travail, et pour tous les résidents d'Etat qui ont besoin de travailleurs. Ils ont établi également un bureau pour les personnes qui ont des habitations, des fermes ou des terres à vendre aux émigrants. Le bureau est ouvert de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi
Les planteurs sont priés d'y adresser leurs demandes et d'y communiquer pour la publication, tout ce qui a trait au climat, à la salubrité, aux avantages et aux ressources de la Louisiane, à l'effet d'attirer les capitaux et les travailleurs.
Les lettres doivent être adressées à JAMES O. NOYES, Président et Agent général du Bureau des Commissaires d'Emigration. 20 juin—6m

Ch. FACIOT,
RELIEUR DE PARIS,
EXECUTE la reliure en tout genre, collage et vernissage de cartes, dorure sur tranche, marbrure, encadrement en passe-partout. Aussi : Cartonnage en tout genre, articles de fantaisie, etc., 37, rue Toulouse, entre Chartres et Royale.
Prix modérés. 24 juin—1an

Directory de la Nlle-Orléans, J. Chandler pour 1870.
LES souscriptions et les avis doivent être adressés à Benj. Chandler, Lock Box 971 du Bureau de Poste ; à la boîte 404 du Mechanics' Dealers Exchange; No 103 de la rue St-Charles; et au bureau du "Picayune".
3 oin—3m

Avis de Société.
MR. FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera J. A. LUM & CO. J. A. LUM.
Le commerce de voitures se fera, dans les nouveaux magasins, No 162 rue Gravier, et No 13 rue Union, vis-à-vis l'hôtel St-Charles, où l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genres pour le marché de cette ville. J. A. LUM, FRANK H. HOOKER
13d—

Vins--Liqueurs--Provisions--&c
E. DECHAMPS,
No. 26 de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.
IMPORTATEUR direct d'eaux-de-vie et de vins français; de liqueurs, absinthe suisse, kirsch, fruits à l'eau-de-vie, fruits au jus, liqueurs du pays, etc.
Seul importateur des vins de Pouget fils, de Bordeaux 2 janv—1an

AGENCE GENERALE.

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils de Alphonse Cahuzac, Champagne Chs Heidsick, Porte de E. Cazet,
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
AUG. COUTURIE & Cie.
3 fév—1 an 37 Vieille-Levée.

G. W. DUNBAR & FILS,
12 et 14...RUE ST-LOUIS...12 et 14
NOUVELLE-ORLEANS
Importateurs et Marchands de toute espèce de CORDIAUX et LIQUEURS FRANÇAIS, Anisette, Curaçao, Marasquin, CORDIAUX ASSORTIS, Absinthe et Kirsch,
—ET—
Fabricants de Syrops de Fruits, Médailles.
23déc—1an

VIEUX WHISKY BOURBON, DE J. A. MILLER, Paris, Comté Bourbon, Etat du Kentucky.
Provisions et Céréales.
Constamment en magasin, un fort stock de Vieux Bourbon et Vieux Rye, purs, Whisky Rectifié, de tous les âges, prix et preuves, de la meilleure qualité.
Ordres pour Sucre, Mélasse, Café, Fournitures de bâtiments, Coton, Corde et Toile d'emballage, Maïs, Farine, &c.
Avances sur les consignations faites à MM. F. D. COBB & CO. à New York. COBB, DOLHONDE & CO, No 37 de la rue Natchez.
21 er août—6m—Mar J D.

CAZAUX & VERGNOLE
73 ....VIEILLE-LEVEE.... 73
MAISON FONDEE EN 1847
IMPORTATION DIRECTE.
[illegible]
Fruits à l'eau-de-vie.
Prix modérés et qualité supérieure. 4 mai—1an

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.
A. ROCHEREAU & CO.
COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c. &c.
16 & 18 .... [illegible] STREET....... 16 & 18

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., OF NEW YORK.
ORGANISEE EN 1859. AUCUNE POLICE NE PEUT ETRE FORFAITE
Prise de Moitié d'Emprunt. Aucun billet n'est exigé.
DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.
Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible
Etat des Affaires.
Polices en vigueur...$25,000,000
Actif...1,500,000
Revenu annuel...800,000
Pertes payées...500,000
Officiers.
W. H. PECKHAM, Président,
H. V. GAHAGAN, Secrétaire,
L. McADAM, Actuaire,
G. A. FUDICKAR, Surintendant d'Agences.
DIRECTEURS.
Hon. John A. Dix, New-York,
Hon. James Harper, maison Harper & Bros, ex-maire de New-York,
John J. Crane, président Banque Republic,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co,
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co,
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co,
Benjamin B. Sherman, trésorier New York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co,
Julius H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyre, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.
JOSEPH MAGNER,
AGENT GENERAL POUR LA LOUISIANE,
No 48 DE LA RUE DE L'UNION.
25 fév

LE CELEBRE ENDUIT EGYPTIEN,
Patenté à Washington le mois de mai dernier, décoré à la Troisième Foire d'Etat de la Louisiane le 7 avril dernier.
CE remarquable produit, composé des ingrédients les plus salubres connus jusqu'à ce jour et dont l'acide carbolique forme une des principales bases, est le même que les anciens Egyptiens employaient pour conserver les bois de leurs sarcophages, sauf toutefois les grandes améliorations que les progrès de la chimie moderne ont permis d'introduire dans sa composition, afin d'en rendre l'emploi facile à toute saison et sous n'importe quelle latitude.
Cet enduit, dont de nombreuses expériences ont permis de constater l'efficacité, possède, en outre de ses qualités salubres et désinfectantes, celle de préserver de la pourriture tous les bois appelés à être mis en contact avec l'eau, la boue ou l'humidité. L'emploi de cet enduit dans ce pays, où le bois est appliqué à une foule d'usages, est d'une utilité incontestable.
Les propriétaires en général et chacun en particulier sont invités à en faire usage pour la conservation des caves à eau, planchers, lambourdes et revêtis de magasins, soles de maisons, poteaux de télégraphe et de wharves, barrières, navires, ponts, traverses de chemin de fer, etc., etc.
L'enduit égyptien, appliqué selon le procédé de l'inventeur, protége également des atteintes de l'humidité et de la vermine tout papier de tapisserie quelle qu'en soit la délicatesse, ainsi que toutes les glaces étamées qui se détériorent tant sous ce climat humide.
Le papier d'emballage préparé par l'inventeur protége également de l'humidité et de ses conséquences les soieries de nuances délicates qui doivent séjourner dans les magasins d'une saison à l'autre, ainsi que les draps et tous objets de lainage qui craignent des atteintes des mites.
L'enduit égyptien est à vendre à la Nouvelle-Orléans, aux dépôts de l'inventeur chez
ALEXANDRE FUCHS, No 20 rue Toulouse,
et chez E. G. AUDISBERT, chapelier, No 52 rue de Chartres. 11uil—3m

CHARLES E. WYNNE & FARR,
Marchands et Agents pour la vente —DE— MACHINES ET INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,
No 111, rue Gravier, Nlle-Orléans.
NOUS avons constamment un stock complet de MACHINES à vapeur, stationnaires et portatives, MOULINS à scie, MACHINES à égrener et coudre le coton, MACHINES à six EVAPORATEURS et MOULINS à sucre, MOULINS Diamond à gru, et toute espèce d'instruments d'agriculture, que nous offrons au prix de fabrique
Nous invitons les acheteurs à venir les examiner avant de s'adresser ailleurs. 13 juillet—3m

JOHN M. COONEY,
AVOCAT,
(Ancien commis aux minutes de la Quatrième Cour de District)
Bureau, No 21 de la rue du Camp, (Au premier.)
4 juin—6m

CHANGEMENT DE MAGASIN.
POUR CAUSE DE RECONSTRUCTION.
Ant. Carrière. Emile Carrière.
A. CARRIERE & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
—ET—
IMPORTATEURS de vins, eaux-de-vie, etc, ont transporté leur magasin du No 15, rue Bienville, au No 21, même rue.
AVANCES.—Avances libérales sur produits consignés à leurs amis du Havre et de Bordeaux, faites par A. CARRIERE & Co.
CHANGE.—Change sur Paris, le Havre et Bordeaux, payable dans toutes les villes de France, en sommes à la convenance des acheteurs, constamment à vendre par A. CARRIERE & Co.
11 juillet—3m

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL, au coin des rues Toulouse et Villeré—Nlle-Orléans.
PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de mon ALE l'ai placé pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres, à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. 2juillet—1an

DEMANDE DE MEUBLES.
ON donne de bons prix pour toute espèce de meubles de seconde main au No 156 de la rue Delord, près Camp magasin ci-devant au No 274 de la rue du Camp. Je vendrai, au même endroit, un fort lot de lits en fer et de meubles de bureau. Les personnes qui désirent acheter des meubles de bureau trouveront leur avantage à s'y adresser. On y achète des meubles en grandes ou en petites quantités, au comptant. Emmagasinage de meubles à des prix raisonnables.
22mars—1an

MANUFACTURE A LA VAPEUR
GRAUGNARD & SCHNEIDER,
MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL,
Fabricants de Tabac à Priser et de Tabac à Fumer.
IMPORTATEURS DE CIGARES DE LA HAVANE,
No. 11, Rue Vieille-Levée,
En face du Bureau de Poste, Nelle-Orléans.
TABACS de Périque, de la Virginie et du Maryland, à fumer. Tabacs Périque, des Natchitoches, de la Virginie, Maccuba, à la rose et d'Ecosse, à priser.
Pipes Ecume de Mer, Bruyere et autres variétés, constamment en magasin.
Nous fabriquons également du Tabac à Chiquer, naturel et coupé fin et le vendons en barils de 10, 20, 40 et 60 livres. 9 juin—1an

J. J. ALBERT,
60...Rue Douane...60
A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX, de tout genre : Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c., &c.
Convenable pour le détail de la ville et celui des marchands de la campagne.
1er janv—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.
Bureau No 78 rue du Camp, coin Natchez.
DIX-SEPTIEME ANNEE.
Actif, le 31 décembre 1868—$1,145,114 57.
ALFRED MOULTON, Président,
WM. M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendies, de rivières, et de mer, aux taux courants de prime.
—Directeurs—
E. K. CONVERSE, OCTAVE VOORHIES,
ARCHIE WOODS, A. H. MAY,
ROBERT HARE, J. W. ALLEN,
S. M. BORRELL, JNO. T. MOORE,
WM. CHAMBERS, JNO. C. ROGERS,
D. A. CHAFFRAIX, W. M. PERKINS.
fév au31 déc 112

HABILLEMENTS D'ENFANTS ET ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES.
S. T. WALSHE.
110 rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS.
9janv—1an

H. F. GIVEN,
11 ...... RUE DE L'UNION 11
COURTIER DE SUCRE ET DE COTON,
—ET—
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
16juil—6m Nouvelle-Orléans

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grils ; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
14 sept—1an LEEDS & CO.

Daniel & James D. Edwards
Nos 21, 23, 25, et 27 de la rue Delta,
—Et—
Nos 22, 24, 26, et 28 de la rue Front
Nouvelle-Orléans, Lne.
Fabricants d'équipages à vapeur, améliorés, POUR LA FABRICATION DU SUCRE,
Et de toute espèce d'ouvrages
EN CUIVRE, FER et TOLE, ROBINET EN CUIVRE, SOUPAPES, SIFFLETS de MACHINES A VAPEUR, &c.
ALAMBICS et SERPENTINS EN CUIVRE pour distilleries à grains et autres distilleries ;
—Marchands de—
TUYAUX et INSTALLATIONS en FER de toute grandeur.
POMPES A VAPEUR ET A BRAS.
Ils font et réparent les JAUGES POUR VAPEUR et EAU et se chargent de toutes sortes de REPARATIONS qu'ils exécutent dans le plus bref délai.
22 juin—on an

A la Selle Anglaise.
F. GIEFERS,
24......RUE ST-CHARLES......24.
FABRICANT de Selles de Chasse, de Course, de Cavalerie et de Dames, Importateur d'articles de sellerie anglais et français, tous de qualité supérieure.
Prix modérés. 7janv—1an

Magasin de cuirs et d'articles de cordonniers.
No. 36, DE LA VIEILLE-LEVÉE.
L'ATTENTION du commerce et des acheteurs est appelée sur un grand assortiment de tous les articles qui se rattachent à la manufacture de souliers. J'ai toujours en magasin les meilleures peaux de veaux, françaises et américaines, les meilleurs maroquins, cuirs Moracco et Oak, sergés anglais, élastiques, rubans, lacets, &c.
Les arrangements que j'ai conclus en Europe et aux Etats-Unis, me permettent d'offrir les prix les plus avantageux au commerce.
—Wm. J. SHELDON,
No. 36, de la rue Vieille-Levée [illegible] rues Bienville et Douane.
11juil—3m

BOIS DE CONSTRUCTION
GEORGE MERZ,
MOULIN A RABOTER [illegible]
[illegible]
Les ordres [illegible] sont l'objet d'une attention particulière. 12juillet—1an

Avis aux Planteurs Sucriers.
LA MANUFACTURE "CRESCENT CITY"
De Barils à Mélasse.
Nos. 59, 61, 63, 67 et 69 de la rue St-Joseph, Nlle-Orléans.
AYANT un jeu complet des dernières machines perfectionnées pour la manufacture de barils, nous sommes prêts à faire par jour, de deux cents à trois cents barils à mélasse, plus solides et mieux confectionnés que les meilleurs faits à la main. Nous les vendrons à des prix réduits et les ferons à cercles de fer ou de bois, et au gré des acheteurs.
Nous invitons les personnes intéressées à ce genre d'industrie à venir examiner notre stock et s'assurer des facilités que nous possédons, avant d'envoyer leurs commandes ailleurs.
Les ordres laissés à l'entrepôt, de visiteurs de R. Marr, Denman & Co, au coin des rues Carondelet et Gravier, seront exécutés sans délai.
E. F. WALLICHE & Co.,
D. M. HOLLINGSWORTH.
18juin—6ms

F. GONTHIER,
—a transporté son—
ETABLISSEMENT DE TAILLEUR
—AU No—
143......de la rue Gravier......143
Où il est prêt à recevoir ses anciens clients dont il exécutera les commandes à des prix réduits. 2avril—4m

Bon Marché !
McINTYRE & APPLEGATE,
Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Lavabos, Pompes, Pompes Ale, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en plaqué. No. 146 rue Poydras, Nouvelle-Orléans.
Agents des Tuyaux doublés en ferblanc, patentés, de Cotwell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser allonger et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réparations.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.
NOUS appelons votre attention sur cet AMER auquel nous avons donné le nom ci-dessus. On se sert, pour le faire, de l'eau-de-vie la plus pure ; rien de ce qui y entre n'est nuisible : il a une grande vertu tonique ; il exerce sur le foie une influence salutaire, lorsque cet organe a une tendance à la torpeur ; c'est un stimulant doux ; comme cordial fortifiant pour les dames, les enfants et les convalescents, il est sans pareil. Le goût en est agréable et la couleur belle. Il guérit instantanément des crampes d'estomac.
Notre réputation est garante de sa pureté.
La dose pour un adulte (garçon) est d'une moitié à trois-quarts d'un verre à vin, et moins en proportion pour les femmes et les enfants.
M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & Co., Mobile,
nos agents, le vendent par charretées au commerce.
On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.
Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.
Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.
EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an—Mar18
Le "King of Chilis" (remède pour la fièvre et frisson) réussit toujours.
Substitut de la quinine—King of Chilis
Le King of Chilis guérit des fièvres
Le King of Chilis guérit des fièvres qui reviennent tous les deux jours
Les fièvres du troisième jour cèdent au King of Chilis.
Le King of Chilis guérit des fièvres du septième jour.
Le King of Chilis vous guérit après que vous avez vainement employé tous les autres remèdes.
Le King of Chilis est l'ami du planteur.
Le King of Chilis agrée toujours aux patients.
Pour n'avoir de fièvre employez le King of Chilis.
Le King of Chilis économise le temps et l'argent.
$100 si vous citez un cas où le King of Chilis de Dromgoole & Co. n'a pas opéré une guérison.
Le King of Chilis—guérison permanente.
Ayez recours au King of Chilis et vous serez délivré des fièvres.
Pour la Diarrhée, employez le "Red Diarrhœa Remedy".
Le R. D. R. guérit la diarrhée aigue et de la diarrhée chronique
Employez le R. D. R. pour l'estomac et les intestins.
Le R. D. R. arrête les vomissements.
L'English Female Bitters rend les forces aux dames.
L'E. F. B. guérit votre femme malade.
Les médecins sont invités à employer L'E. F. B.
L'E. F. B. convient aux dames âgées et aux jeunes dames.
A vendre, en gros par
WHEELOCK, FINLAY & CO., agents, coin Gravier et Magasins.

VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK.
Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme ; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux : Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et rougeur, alternativement ; pâleur des lèvres, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement ; désir ardent d'avoir certaines nourritures, mauvaise haleine, gonflement du ventre, abattement et irrascibilité nerveuse.
Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité ? Le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK, si l'on suit les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chassera infailliblement le destructeur.
Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement, ne suffit pas ; qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.
F. P. DUCONGE, Agent
rue de Chartres No 39, Nlle-Orléans

Collége de médecine et de chirurgie, DE MILWAUKEE.
Incorporé par la Législature du Wisconsin.
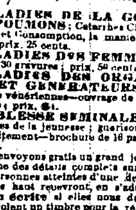

Dirigé par des médecins du Sud, possédant tous les instruments modernes à l'usage des malades et des difformes et où ceux-ci reçoivent les soins les plus intelligents qu'il soit possible de leur donner. Les affections chroniques, celles qui exigent des opérations chirurgicales—les maux de gorge, les affections pulmonaires, les maladies de la peau, les maladies du foie, du sang, des yeux, des oreilles, des organes urinaires et génitaires ainsi que les affections ordinaires y sont traitées sur les lieux ou par lettres.
On transmettra aux malades par la poste ou cachetés, en en recevant le prix, les ouvrages de médecine suivants :
MALADIES DE LA GORGE ET DES POUMONS ; Catarrhes Chroniques, Bronchite, Asthme et Consomption, la manière de s'en guérir—16 pages ; prix, 25 cents.
MALADIES DES FEMMES—brochure de 72 pages et 30 gravures ; prix, 50 cents.
MALADIES DES ORGANES URINAIRES ET GENERATEURS des deux sexes et maladies vénériennes—ouvrage de 300 pages et de 100 gravures ; prix, $1.
FAIBLESSE SEMINALE provenant de l'abus des forces de la jeunesse ; guérison à l'aide d'un nouveau traitement—brochure de 16 pages illustrées ; prix, 25 cents.
Nous envoyons gratis un grand journal de médecine qui donne des détails complets sur notre Collége.
Les personnes atteintes d'une des maladies mentionnées plus haut recevront, en s'adressant à nous, une opinion écrite si elles nous décrivent leur mal et nous envoient un timbre pour la réponse.
S'adresser au médecin,
T. WILLIAMS, D. M.,
Cabinet au coin des rues East Water et Mason, Milwaukee, Wis.
N. B. On écrit et parle le français au Collége.
15 juin—1 an.

Pilules Cathartiques d'Ayer
MEDICAMENT LAXATIF.
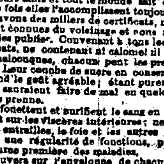

IL n'est peut-être pas de médicament dont la nécessité se fasse aussi universellement sentir et il n'en est pas qui ait été aussi universellement adopté pour agir doucement n'en saurait pas des Pilules qui, en se laissant avoir, fassent moins d'efficacité. La raison de sa popularité s'explique par sa supériorité sur tous les remèdes de ce genre. Les personnes qui en ont fait l'essai savent qu'elles leur doivent leur guérison ; celles qui ne les ont pas employées n'ignorent pas qu'elles en ont été guéries, et que le monde sait que ce qu'elles font une fois elles l'accomplissent toujours.
Nous avons des milliers de certificats, mais les guérisons sont connues du voisinage et nous n'avons pas besoin de les publier. Convenant à tous les âges et à tous les climats, ne contenant ni calomel ni drogues délétères quelconques, elles peuvent être prises en toute sûreté. Leur couche de sucre en conserve la fraîcheur et en rend le goût agréable ; étant purement végétales elles ne sauraient faire de mal en quelques quantités qu'on les prenne.
Elles fortifient et purifient le sang en agissant puissamment sur les viscères intérieures ; nettoient l'estomac, les entrailles, le foie et les autres organes et, en donnant une régularité de fonctions, prévient ce qui est la source première des maladies.
On trouvera sur l'enveloppe de chacune des boîtes les prescriptions pour les maladies suivantes :
Pour la Dyspepsie ou l'Indigestion, les langueurs et le manque d'appétit, il faut en prendre modérément afin de stimuler l'estomac.
Pour les Maladies de Foie, les Maux de tête bilieux, les Migraines, la Jaunisse, les Coliques et les Fièvres bilieuses, il faut en prendre raisonnablement afin de faire disparaître les obstacles qui occasionnent ces maladies.
Pour la Diarrhée ou la Dyssenterie, il n'en faut généralement qu'une légère dose.
Pour les Rhumatismes, la Goutte, les Palpitations de cœur, la Gravelle, les douleurs au Côté, au Dos et à l'Aine, il faut en prendre continuellement.
Pour l'Hydropisie ou les enflures qu'on en peu viennent, il faut en prendre de fortes doses et fréquemment.
Pour les Suppressions, il faut en prendre une forte dose.
Après le dîner, il faut en prendre une ou deux, afin [illegible].
[illegible]
[illegible] J. HART & Co., WHEELOCK FINLAY & Co dépôt de médicaments patentés de FLEMING, à la Nouvelle-Orléans, et chez tous les droguistes.

VENTES A L'ENCAN.
PAR FRANCIS FERNANDEZ.
Grande vente, à l'encan,
Pour cause de départ,
Articles de fantaisie français, anglais, allemands et américains,
Porcelaine, Objets en osier, Verre de Bohême, Jouets de toute espèce.
Au magasin de l'importateur PROSPER REBER, au No 22 de la rue de Chartres, entre Canal et Douane.
Liquidation pour cause de départ.
PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur—Bureau No 114 de la rue Chartres, encoignure St-Louis.—Il sera vendu, le 1er septembre et les jours suivants, à 10 heures du matin, sans réserve—
2000 lots,
Comprenant : Jouets, poupées, cosiques, instruments de musique, feux d'artifice, objets en osier, objets en porcelaine, objets en marbre de Paros, verrerie de Bohême, paniers, peignes, brosses, boîtes de banque, voitures d'enfants, véritables pipes en écume de mer et la coutellerie la plus fine, hameçons, lignes, et un grand assortiment d'articles de fantaisie.
—Egalement—
Etagères, installations de gaz, vitrières, coffres-forts, pupitres, etc.
Conditions—Comptant sur livraison. 20 août

PAR J. DEJAN JR.
Meubles, Pianos et Meubles de bureaux—à l'encan.
PAR J. DEJAN Jr, encanteur.—Bureau et entrepôt No 183 de la rue Gravier—Il sera vendu LUNDI, 23 août, à 11 heures du matin dans sa nouvelle salle d'encan, au No 183 de la rue Gravier, coin de Carondelet—Toute espèce de meubles, pianos, meubles de bureaux, etc. Egalement, marchandises, toutes les semaines, à l'arrivée des steamers—Conditions—Comptant, en billets de Trésor des E.-U. 1er juillet

VENTES JUDICIAIRES.
G. et T. F. Searing vs N. Butchert et als.
SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1,895—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 18 d'août 1869 et à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, deux de septembre 1869, à 4 heures P. M sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Une cargaison de bois de construction telle qu'elle se trouve aujourd'hui à la tête du Vieux Bassin près la rue Toulouse, Deuxième District de cette ville.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant, au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 août—22,29,31—sept 2

La Dame M. A. BEVERLY vs le capitaine T. S. GOODWYN.
SIXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No. 20,287. En vertu d'un ordre de vente rendu le 10 août 1869 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, vingt-trois d'août 1869, à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un bel ameublement en bois de rose, une bibliothèque, etc., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.
12août—17,24,17,20,22

S. STEWART vs J. S. RINGWOOD.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 12,315—En vertu d'un ordre de vente rendu le 4 août 1869 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, vingt-trois d'août 1869, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 74, rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un lot de drogues, etc., et l'installation d'une pharmacie, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12,14,17,2,22

LA VILLE DE LA NLLE-ORLEANS vs E. EZECHIEL.
TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No 1,476—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-trois d'août 1869 à 5 heures P M à mon entrepôt No 74 rue St-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un lot de fournitures pour bureaux, papeterie, livres, pupitres, chaises, etc.
Aussi, une grande vitrine et une petite dito.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 août—11,14,17,20,22

A. SHIFF, agent, vs. E. EZECHIEL.
CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 479—En vertu d'un ordre de vente rendu le 17 d'août 1869 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, vingt-trois d'août 1869 à 5 heures P M, à mon entrepôt, No 74, rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un lot de fournitures pour bureaux, papeterie, livres, pupitres, chaises, etc.
Aussi—Une grande vitrine et une petite ditto.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19août—13,1

AVIS JUDICIAIRES.
ETAT DE LA LOUISIANE.
SIXIEME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent salut.—Attendu que Felie Soniat, épouse de Pierre Adolphe Charbonnet, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour ou ladite vente fût confirmée conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé "Acte relatif aux munitions et à la manière de procéder," approuvé le 15 mars 1855.
Qu'il soit connu à toutes personnes intéressées, sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ainsi vendue, en conséquence d'un défaut de forme dans le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite ou d'une irrégularité ou inégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause que ce soit, de venir faire valoir la cause pourquoi la vente ainsi faite et adjugée ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété ayant été vendue par le Shérif, le dix-septième jour de juin de l'année 1867, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 12 de février de l'an 1867, dans l'affaire de John Coleman vs Pierre Adolphe Charbonnet, et le demandeur de la Cour, à la quelle vente a été adjugée à l'ordre pour la somme de cinq cent trente piastres, Joseph Numa Charbonnet, pour le compte et bénéfice de Felecie Soniat épouse de Pierre-Adolphe Charbonnet.
Description de la propriété après le transfert Judiciaire, savoir :
Un lot de terre désigné par le No 1 sur un plan ou croquis fait par J. A. D'Hémécourt, député ingénieur de la ville de la Nouvelle-Orléans et annexé au dossier dans le présent procès ; le dit lot de terre mesurant au pied américain, vingt-trois pieds quatre pouces de front sur la rue des Ursulines, vingt-trois pieds trois pouces et huit lignes sur la ligne du fond, vingt-trois pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne séparant le lot de Robertson et quatre-vingt-deux pieds deux pouces de profondeur sur l'autre côté.
Donné du district de ce 15 juillet 1869.
22juillet—22—4 22août WM. WOELPER, Greffier.

MANUFACTURE DE CIGARES DE J. Ballester,
Encoignure Chartres et Bienville.
LES consommateurs trouveront constamment dans cette manufacture un assortiment considérable et varié de cigares de choix de toute qualité. 6 avril—1an

MANUFACTURE DU SUD.
JOHN NORWOOD,
Fabricant et Marchand de Bottes et de Souliers,
No 180 de la rue du Canal, près Dryades,
Nouvelle-Orléans.
Il prend, sans retard, les mesures des dames, des messieurs et des enfants. 11avril—1an

GLYNN & WINTZ,
9.............. RUE DU CAMP 9
Fabricants et marchands de chaussures pour hommes, dames et enfants, Chaussures faites et Chaussures sur commande. Les meilleurs ouvriers et d'excellents matériaux sont employés.
Agents du Vernis-Bronzé de Cahill.
On a toujours en magasin le célèbre cirage anglais de Day & Martin. 7 mars 1an

CUVES
—ET—
Toute espèce de Travaux de Charpente.
LE soussigné se charge de faire des cuves, d'exécuter toute espèce de travaux de charpente, de réparer, de changer les bâtisses, d'installer les magasins, etc.
J. H. BEHAN, No 14 de la rue Franklin, près Canal, ou Giles Box, 285 du bureau de poste de la Nouvelle-Orléans. Résidence, No. 245 de la rue du Canal près Franklin. 13 avril—1an 112

Julius Loeffler,
(successeur de CHAS. LOEFFLER,)
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,
et fabricant
D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,
NO. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse
Nouvelle-Orléans.

Tonnellerie qui a remporté le prix AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.
LE soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et demi barils à mélasse et de boucauts à sucre. Il a constamment un grand stock de perches à cercles de boucauts et de barils qu'il offre à des prix modérés et sans frais de charroi.
S. J. BERKERY,
Nos 31, 32 et 33 de la rue Front, entre Conti et Bienville.

Opium. Opium. Opium.
Attendu par le steamer ALHAMBRA,
qui arrivera directement dans ce port, au commencement de juillet, à vendre par
E. J. HART & Co.,
20juin Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

Biscuits de Fantaisie de Peak, Frear & Co.,
Et Extraits de Biscuits à la viande, de Liebig.
Des ordres pour la vente en gros seront remplis par l'entremise de
E. J. HART & CO.,
Seuls Agents dans les Etats du Sud,
Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.
A vendre, en détail, par
H. F. WILSON & BRO,
Au coin des rues Magasins et Philip;
CLARK & MEADER,
Au coin des rues Commune et Carondelet;
SAM'L HASTINGS,
20 juin Au coin des rues Magasins et Felicité.

Sucres !
1000 Colis sucres, en poudre, pains de sucre et sucre en morceaux, A. C.—Blanc, jaune et brut—attendus et au magasin, A vendre par
E. J. HART & Co.,
20juin Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

SOUDE, 65 0/0.
SEL DE SOUDE.
SOUDE CAUSTIQUE, 63 0/0.
BI-CARBE DE SOUDE.
A vendre, en magasin et en Douane, par
E. J. HART & Co.,
Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

AVOCATS—Société.
LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison WOOLDRIDGE & THOMAS, pour l'exercice de leur profession d'avocats.
E. WOOLDRIDGE,
J. W. THOMAS,
Bureau No 21 de la rue du Camp.

VENTES A L'ENCAN.
PAR HOFFMAN MARKS & CO
Marchandises sèches, Lingerie et "Notions"
PAR HOFFMAN, MARKS & CO—Alex Levy, encanteur.—LUNDI 23 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 30 de la rue de Chartres, il sera vendu—
Coton blanc et coton écru, ginghams et ginghams coton, indiennes françaises et américaines, bonnets, [illegible] tounades, denims, coutils à matelas, stripes, toiles de Irlande, Jaconats suisses, tapes, [illegible], gros, alpacas, mérinos, cachemire, serviettes, draps, jeans, tweeds, flanelles, Robroys, serviettes, bonneterie, malakoff, corsets, [illegible], cravates, chemises, mouchoirs, chemises de poche, parasols, &c.
—Egalement—
200 lots de "notion" assorties et d'articles de toilette.
Conditions, à la vente. 21août

PAR D. E. MORPHY
Plaques d'Etain. Plaques d'Etain
PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, MARDI, 24 août 1869, à 10 heures du matin, à l'entrepôt No 48 de la rue Peters entre les rues Douane et Bienville, pour le compte de qui il appartiendra—
105 caisses plaques d'étain, 1 x A. IC. 10x14 et 14x20.
Conditions—Comptant 22 août

PAR GABRIEL LEAUMONT.
Quincaillerie, Coutellerie.
PAR GABRIEL LEAUMONT—Magasin d'encan, rue de Chartres No 65—LUNDI, 23 courant, à 11 heures du matin, il sera vendu—
Coutellerie fine, cadenas, haches, scies, limes, canifs, pioches, pelles, serrures françaises, [illegible], ciseaux, rasoirs, casseroles, [illegible] articles à pêcher, étrilles, brides, colliers pour mulets, fer à cheval, serrures américaines, etc.
Conditions, comptant. 21 août

PAR LOUIS STERN & BROS
PAR LOUIS STERN & BROS—M. [illegible] encanteur.—LUNDI, 23 août 1869, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No [illegible] rue de Chartres, il sera vendu, sans aucune réserve, [illegible] quelconque
300 caisses de bottes, souliers et brodequins.
Assortiment qui convient au commerce de la ville et de la campagne.

PAR EUGENE TOURNE
Successeur de BERNARD TURPIN.
Vin de Cette et Porto.
PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur—MARDI, 24 août 1869 à 10½ heures A. M. [illegible] Importers Bonded Warehouse rue Peters [illegible] et Lévée—
175 barriques vin rouge Fronton et Montreau.
50 do do Frères Bourgeois.
40 quarts Porto do
Conditions—Jusqu'à $500, comptant; au-dessus de $500, moitié pour [illegible] dix jours, en billets à la satisfaction du vendeur.
19 août—

VENTE SANS RESERVE
Par ordre des Port Wardens et du Conseil de France
PAR EUGENE TOURNÉ.—MARDI, [illegible] 1869, à 11½ heures A. M. au Bonded Warehouse No 5 rue Toulouse, entre Vieille Levée et Chartres il sera vendu, par ordre des port wardens et consul français, pour compte de qui il appartiendra
J J L 560 à 569 10 barriques vin rouge
579 1 futaille [illegible]
580 1 do do
1/36 26 fardeaux Macaroni 16 caisses champignons
27/52 26 do vermicelli do
379 à 478—100 caisses Vin Rouge.
479 à 578 100 do do
Avariés à bord du brick MARY ANN dans son dernier voyage de Bordeaux à ce port.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 19 août

PAR S GUINAULT
Vaches laitières, Mulets, Chevaux, Outils aratoires, Chiens de Chasse, etc. etc.
PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau au coin des rues Bienville et Passage de la Bourse—MARDI 24 août 1869, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encan, de la Levée et de la [illegible]
Toute moitié deux bêtes [illegible] laitières [illegible]
Avec de beaux chiens de chasse [illegible]
Conditions d'achat
Conditions—comptant. 2 août

PAR B. J. MONTGOMERY
Chevaux et Mulets.
Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, harnais &c à l'encan.
PAR B. J. MONTGOMERY—R. M Montgomery, encanteur.
Il sera vendu, MARDI, 24 août, à 10 heures et demie, aux écuries de F Lauer, rue Gravier—
De beaux chevaux de selle et de harnais—par paires et seuls.
Beaux mulets d'habitations et de ville.
—EGALEMENT—
Jolis buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Meubles Meubles Meubles.
PAR B. J. MONTGOMERY, R. M Montgomery, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 24 août à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—
Un assortiment général de Meubles.
—TELS QUE—
Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises, tables à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tableaux, gravures, tables, matelas, etc., etc.—Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.
—EGALEMENT—
Une grande facture de sofas, chaises et sièges en lots assortis.

Graines de Navets, de la nouvelle récolte de Butet.
REÇU par le steamer [illegible] Stream, des graines de navet de la nouvelle récolte assorties, importées directement, de France et d'Angleterre, [illegible] de Bordeaux, St Denis, Quinta, [illegible] Chou-fleur de Paris, Radis, Laitue, Choux [illegible] Royale et romaine, Betteraves, Carottes, Navets [illegible] doux en papier, à des prix à défier la concurrence.
RICHARD FRODSHER.

Graines de Navets.
NOUVELLE récolte de Landreth, reçu du [illegible]. Reçu, tout récemment par le steamer [illegible] States :
Graines de navets blancs plats de Hollande, et de navets à cole rouge, [illegible] de Globe, graines de navets Ruta Baga jaunes à tête rouge.
A vendre en quantités au gré des acheteurs au magasin de graines de
H. HAFNER
No. 165 de la rue St-Charles en face du Theatre St Charles.

Graines de Jardinage.
REÇU de D. LANDRETH & SON de Philadelphie, un approvisionnement de graines de Navets de la nouvelle récolte, des variétés suivantes et en quantités au gré des acheteurs : Navets Rutabaga de Hollande, Navets blancs [illegible] Navet globe blanc, Navets de Napier, Navet à tête d'Aberdeen, &c.
En magasin—Gros Choux [illegible] Choux plat de Hollande, [illegible] de Savoie, Chou-fleur d'Italie, Chou-fleur de France, Radis, Oignons blancs, Carottes, [illegible].
Les marchands de la campagne peuvent s'approvisionner à des prix très avantageux, [illegible] le détail.
E. F VIRGIN
3 août—1m No 98 de la rue Gravier.

E. HEATH,
Marchand d'Articles de Tapisserie, de Tapisserie et d'Etoffes à Rideaux
No 99 de la rue du Camp.
Stores, Corniches, Franges, [illegible], Cordes, Glands, Damas
Broccatelle, Pluches, Coutils, Dimity et Etoffes à rideaux, Crin, Mousse, Crin [illegible], Coutils à Matelas, Matelas, Ressorts.
Ressorts à Sofas, Chaises et Matelas.
Tableaux, Cadres de Tapisserie, Cadres, Glaces sans cadres, etc. etc.

Entrepôt de Tapis et de Toile cirée.
ELKIN & CO,
168........CANAL........168
(Vis-à-vis Christ Church.)
REÇOIVENT des NATTES nouvelles de qualité supérieure,
BLANCHES, à CARREAUX [illegible] et à DESSINS NOUVEAUX
TOILES Cirées pour planchers, de 3 à 24 pieds de large
NATTES Manille et Coco.
STORES variés
CORNICHES RIDEAUX CRIN
CORDONS, GLANDS, &c.
30 mars 6m

C. H. MILLER & CO,
CONFISEURS EN GROS
Fabricants de Candi à la vapeur et de Sirops de toutes sortes.
Importateurs d'ornements français à dessus de gâteaux de pièces d'art [illegible]
Seuls agents des célèbres
VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE
Nos 30 et 32 Nlle-Levée.
27 avril—1an [illegible]

GLACIERE STONEWALL
Glace ! Glace ! Glace
EXPEDIE, pour tous les points, en boucauts [illegible] aux frais de acheteurs
Les ordres sont exécutés sans retard
Les seuls prix sont ceux qui figurent sur les cartes [illegible]

W. W. CARRE & Co,
350......RUE DELORD......350
MARCHANDS de bois de charpente, pin et cyprès, Fabricants de Châssis, Portes et Jalousies, Boiseaux, etc. Bois pour sucreries, coté selon l'ordre. Cabanes pour travailleurs d'habitations faites par pièces et toutes prêtes à être montées.
Les ordres devront être laissés au Mechanics' & Dealers' Exchange Association, No [illegible] Charles, Boîte No 40

Jardin Magnolia, au Pont du Bayou
GRAND Concert instrumental, DIMANCHE après midi, 25 juillet 1868. Les meilleurs vins et liqueurs et toutes les variétés de viandes froides y seront servis par des employés courtois. Les dames qui cherchent un lieu de récréation n'en trouveront un meilleur dans les faubourgs de la Nouvelle-Orléans.
25 juillet—3m GEO MERZ Propriétaire.

MOULIN A RIZ SONIAT,
SITUE A LA PAROISSE ST-CHARLES,
A un mille au-dessous de l'Eglise Rouge
CE MOULIN a été construit par MM. Leeds & Co, sous la surveillance de M. F. McKinley, l'inventeur des pilons perfectionnés et qui depuis 20 ans dirige des moulins de même genre dans la Caroline du Sud. Le charbon, étant incombustible et les bâtisses construites en briques, le danger d'incendie est presque nul. Un grand warehouse, bâti sur la Levée, et dans lequel on trouve un gardien, met le riz qui arrive et qui part à l'abri de tout danger. En un mot, rien n'a été épargné par les constructeurs et les propriétaires pour en faire un moulin de premier ordre.
Pour plus d'informations, s'adresser à—
EMILE DUPRÉ,
Enc. Peters et Douane,
ou aux MM. SONIAT FRERES
soins de J. LONG, Kenner P. O.
A vendre—Un équipage de 2 chaudières à vapeur
21 janv—1an

A. C. TREMOULET, agent vs. LOUD NAAMAN BURGESS.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,068—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-et-un septembre 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite :
Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rampart, St-Louis, Villeré et Toulouse, désigné par le numéro Dix, d'après un plan dressé par C. Ottoma? à Castaing, arpenteurs, le 3 janvier 1852 et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire public en cette ville.
Le dit terrain mesure vingt-sept pieds dix pouces et une ligne de face à la dite rue Robertson sur cent vingt-sept pieds de pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et usages et y appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de F. H. Monteveno?, suivant acte [illegible] A. D. Dorlanout, notaire public en cette ville, en date du 10 novembre 1867.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.
21août—11,30—sept 3,14,21